



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

N° Spécial

27 novembre 2023

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 27 novembre 2023

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ	Page
DCL/BRGE n° 2023-270	06.11.2023	Arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote dans la commune de Colombes et abrogeant l'arrêté DCL/BRGE n° 2023-173 du 10 août 2023.	4
ANNEXE		COLOMBES – LISTE DES BUREAUX DE VOTE à l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023-270 du 06 novembre 2023 6 ^{ème} circonscription	6
DCL n° 2023-291	15.11.2023	Arrêté fixant la liste des communes rurales 2023 dans le département des Hauts-de-Seine.	28
DCL/BRGE n° 2023-296	20.11.2023	Arrêté portant aménagement des obligations de fermeture hebdomadaire des salons de coiffure pour les 24 et 31 décembre 2023.	29
DCL/BRGE n° 2023-297	21.11.2023	Arrêté, autorisant Monsieur Aymen SOLTANI à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, dénommé « F-C ATN – SAS FORMAT-CONSEILS ATN ».	30
DCL/BRGE n° 2023-302	23.11.2023	Arrêté modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 156 du 27 mai 2021 autorisant Monsieur Hugo SPORTICH à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé « FRANCE STAGE PERMIS ».	32
DCL/BRGE n° 2023-303	23.11.2023	Arrêté préfectoral portant autorisation d'appel à la générosité publique pour un fonds de dotation.	33

DCL/BRGE n° 2023-304	23.11.2023	Arrêté préfectoral portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales de la commune de Clichy-la-Garenne.	35
DCL/BRGE n° 2023-307	23.11.2023	Arrêté préfectoral annulant l'arrêté préfectoral n° 2023-146- du 1 ^{er} août 2023 instituant les bureaux de vote de la commune de Suresnes.	36
DCL/BRGE n° 2023-308	23.11.2023	Arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote de la commune de Châtenay-Malabry et abrogeant l'arrêté préfectoral n° 2023-140 du 4 août 2023.	38
ANNEXE		CHATENAY MALABRY – LISTE DES BUREAUX DE VOTE à l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023 – 308 en date du 23 novembre 2023 instituant les bureaux de vote de la commune de Châtenay-Malabry 13 ^{ème} circonscription	40
DCL/BRGE n° 2023-306	23.11.2023	Arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote de la commune de Clamart et abrogeant l'arrêté préfectoral n°2023-145 du 1 ^{er} août 2023.	49
ANNEXE		CLAMART – LISTE DES BUREAUX DE VOTE à l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023 – 306 en date du 23 novembre 2023 instituant les bureaux de vote de la commune de Clamart 12 ^{ème} circonscription	51

**Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023 – 270 en date du 6 novembre 2023
instituant les bureaux de vote dans la commune de Colombes et abrogeant
l'arrêté DCL/BRGE n° 2023-173 du 10 août 2023**

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet des Hauts-de-Seine – M. HOTTIAUX (Laurent) ;

Vu l'instruction du ministère de l'intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu l'arrêté DCL/BRGE n°2023-173 du 10 août 2023 instituant les bureaux de vote dans la commune de Colombes,

Vu la demande du maire de Colombes datée du 06 novembre 2023,

Considérant qu'il y a lieu d'établir la répartition des bureaux de vote sur la commune de Colombes,

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : les électeurs de la commune de Colombes sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

/...

ARTICLE 2 : les Français établis hors de France, les militaires, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

ARTICLE 3 : le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureaux centralisateurs
Présidentielles, européennes, législatives (2 ^{ème} circonscription), régionales, départementales (canton n° 10 : Colombes-1), municipales et référendums	Bureau n° 1 Hôtel de Ville – Salon d'Honneur Place de la République
Législatives (1 ^{ère} circonscription)	Bureau n° 41 Ecole Reine Henriette Maternelle
Départementales (canton n° 11 : Colombes-2)	Bureau n° 18 Ecole Léon Bourgeois Elémentaire B 3 rue Léon Bourgeois

ARTICLE 4 : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 5 : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Colombes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département des Hauts-de-Seine.

Le Préfet
Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire Général

signé

Pascal GAUCI

COLOMBES – LISTE DES BUREAUX DE VOTE

ANNEXE à l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023-270 du 06 novembre 2023
6^{ème} circonscription

Numéro	Désignation	Adresse	Canton N° et nom du canton N° circonscription législative
1 Bureau centralisateur	HOTEL DE VILLE SALON D'HONNEUR	Place de la République	N° 10 – Colombes-1 N°2
2	ECOLE MAINTENON ELEMENTAIRE B (ex maternelle) SALLE DE MOTRICITE	3 rue des Glycines	N° 10 – Colombes-1 N°2
3	ECOLE MAINTENON ELEMENTAIRE GYMNASE	42 rue Saint-Denis	N° 10 – Colombes-1 N°2
4	ECOLE VICTOR HUGO ELEMENTAIRE SALLE POLYVALENTE	58, rue des Ecoles	N° 10 – Colombes-1 N°2
5	ECOLE VICTOR HUGO ELEMENTAIRE REFECTOIRE	58 rue des Ecoles	N° 10 – Colombes-1 N°2
6	ECOLE VICTOR HUGO MATERNELLE SALLE DE MOTRICITE	108 rue des Champanons	N° 10 – Colombes-1 N°2
7	ECOLE HOCHÉ MATERNELLE REFECTOIRE	128 rue Hoche	N° 10 – Colombes-1 N°2
8	ECOLE HOCHÉ ELEMENTAIRE PREAU	119 rue Hoche	N° 10 – Colombes-1 N°2
9	ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE SALLE POLYVALENTE	18 rue des Monts Clairs	N° 10 – Colombes-1 N°2
10	ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE CENTRE DE LOISIRS	18 rue des Monts Clairs	N° 10 – Colombes-1 N°2
11	ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE REFECTOIRE	18 rue des Monts Clairs	N° 10 – Colombes-1 N°2
12	ECOLE MARCEL PAGNOL SALLE POLYVALENTE	Passage Marcel Pagnol	N° 10 – Colombes-1 N°2
13	ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE A REFECTOIRE	7 rue L. Bourgeois	N° 10 – Colombes-1 N°2
14	ECOLE JULES VERNE MATERNELLE SALLE DE DANSE	189 rue des Voies du Bois	N° 10 – Colombes-2 N°2
15	ECOLE JULES VERNE MATERNELLE REFECTOIRE	189 rue des Voies du Bois	N° 10 – Colombes-2 N°2
16	ECOLE ANNE FRANCK MATERNELLE SALLE POLYVALENTE	288 rue d'Estienne d'Orves	N° 10 – Colombes-2 N°2
17	ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE B GYMNASE	3 rue L. Bourgeois	N° 10 – Colombes-2 N°2
18 Bureau centralisateur	ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE B PREAU	3 rue L. Bourgeois	N° 11 – Colombes-2 N°2
19	ECOLE GEORGES POMPIDOU MATERNELLE RÉFECTOIRE	84 rue Denis Papin	N° 10 – Colombes-2 N°2
20	ECOLE GEORGES POMPIDOU MATERNELLE SALLE DE MOTRICITÉ	96 rue Denis Papin	N° 10 – Colombes-2 N°2

21	ECOLE GUSTAVE BIENVETU MATERNELLE SALLE DE MOTRICITE	12-16 rue L. Carnot	N° 10 – Colombes-2 N°2
22	ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU MATERNELLE RÉFECTOIRE	52 rue J.J. Rousseau	N° 10 – Colombes-1 N°1
23	ECOLE JEAN JACQUES ROUSSEAU MATERNELLE RÉFECTOIRE	52 rue J.J. Rousseau	N° 10 – Colombes-1 N°1

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
24	ECOLE L. WALLON MATERNELLE REFECTOIRE/SALLE POLYVALENTE	29 rue J. Michelet	N° 10 – Colombes-1 N°1
25	ECOLE L. WALLON ELEMENTAIRE REFECTOIRE	31 rue J. Michelet	N° 10 – Colombes-1 N°1
26	ECOLE CAMILLE CLAUDEL MATERNELLE CENTRE DE LOISIRS	46 rue J. Michelet	N° 10 – Colombes-1 N°1
27	ECOLE JEAN MOULIN MATERNELLE CENTRE DE LOISIRS	56-58 rue d'Estienne d'Orves	N° 10 – Colombes-1 N°1
28	ECOLE HENRI MARTIN MATERNELLE SALLE DE JEUX	329 rue Gabriel Péri	N° 10 – Colombes-1 N°1
29	ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE REFECTOIRE	2 rue Edouard Vaillant	N° 11 – Colombes-2 N°1
30	ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE GYMNASE	325 rue Gabriel Péri	N° 10 – Colombes-1 N°1
31	ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE GYMNASE	325 rue Gabriel Péri	N° 10 – Colombes-1 N°1
32	ECOLE SIMONE VEIL SALLE DE MOTRICITE	1-3 rue Marguerite Yourcenar	N° 10 – Colombes-1 N°1
33	ECOLE SIMONE VEIL CENTRE DE LOISIRS	1-3 rue Marguerite Yourcenar	N° 10 – Colombes-1 N°1
34	ECOLE TOUR D'AUVERGNE MATERNELLE SALLE POLYVALENTE	10 rue Legnano	N° 10 – Colombes-1 N°1
35	ECOLE TOUR D'AUVERGNE ELEMENTAIRE REFECTOIRE	10 rue Legnano	N° 10 – Colombes-1 N°1
36	ECOLE CHARLES PEGUY ELEMENTAIRE B SALLE POLYVALENTE	280 rue du Président S. Allende	N° 10 – Colombes-1 N°1
37	ECOLE CHARLES PEGUY ELEMENTAIRE B REFECTOIRE	280 rue du Président S. Allende	N° 10 – Colombes-1 N°1
38	ECOLE BUFFON GYMNASE	44 rue Buffon	N° 10 – Colombes-1 N°1
39	ECOLE BUFFON GYMNASE	44 rue Buffon	N° 10 – Colombes-1 N°1
40	ECOLE REINE HENRIETTE MATERNELLE PREAU/SALLE DE MOTRICITE	10 rue Gay Lussac	N° 10 – Colombes-1 N°1
41 Bureau centralisateur	ECOLE REINE HENRIETTE MATERNELLE SALLE POLYVALENTE	120 rue St Denis	N° 10 – Colombes-1 N°1
42	ECOLE A. PARE ELEMENTAIRE REFECTOIRE	11 rue Y. Gagarine	N° 10 – Colombes-1 N°1
43	ECOLE A. PARE MATERNELLE PREAU	9 rue Y. Gagarine	N° 10 – Colombes-1 N°1
44	ECOLE A. PARE MATERNELLE REFECTOIRE	9 rue Y. Gagarine	N° 10 – Colombes-1 N°1
45	ECOLE M. BERTHELOT ELEMENTAIRE B PREAU	100 boulevard de Valmy	N° 10 – Colombes-1 N°1

46	ECOLE M. BERTHELOT ELEMENTAIRE A GYMNASE	100 boulevard de Valmy	N° 10 – Colombes-1 N°1
47	ECOLE M. BERTHELOT MATERNELLE SALLE DE MOTRICITE	12 rue A. Bouvier	N° 10 – Colombes-1 N°1
48	ECOLE C. PERRAULT MATERNELLE SALLE POLYVALENTE	169 rue Henri Dunant	N° 10 – Colombes-1 N°1

BUREAU DE VOTE N° 1		
Lieu de vote : HOTEL DE VILLE – SALON D'HONNEUR		
Place de la République		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Auguste Charles	Totalité	
Avenue Note	Totalité	
Impasse Barbu	Totalité	
Passage de la Tourelle	Totalité	
Place de la République	Totalité	
Place Henri Neveu	du n°15 à la fin (impairs)	du n°2 à la fin (pairs)
Place Maurice Chavany	Totalité	
Place Rhin et Danube	Totalité	
Rue Casimir Vincent	Totalité	
Rue de la Liberté	du n°1 au n°3 (impairs)	du n°2 à la fin (pairs)
Rue de l'Indépendance	Totalité	
Rue de l'Orme	Totalité	
Rue des Tilleuls	Totalité	
Rue du Huit Mai 1945	Totalité	
Rue du Bournard	du n°27 à la fin (impairs)	du n°24 à la fin (pairs)
Rue Julien Galle	Totalité	
Rue Saint-Vincent	du n°1 à la fin (impairs)	
Villa des Aubépinés	Totalité	
Villa Marcel	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°2		
Lieu de vote : ECOLE MAINTENON ELEMENTAIRE B – SALLE DE MOTRICITE		
3 rue des Glycines		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue du Robinson	Totalité	
Boulevard de Valmy	du n°2 au 64 QUA (pairs)	
Boulevard Gambetta	du n° 2 au 12 QUA (pairs)	
Place Général Leclerc	du n°2 à la fin (pairs)	
Rue de la Fraternité	du n°1 au 27 QUA (impairs)	du n°2 au 24 QUA (pairs)
Rue de la Liberté	du n°5 à la fin (impairs)	
Rue de Verdun	du n°2 à la fin (pairs)	
Rue des Anciens Combattants	Totalité	
Rue des Glycines	Totalité	
Rue Desmont Dupont	du n°1 au 9 (impairs)	
Rue du 11 Novembre 1918	Totalité	
Rue du Bournard	du n°1 au 25 (impairs)	du n°2 au 22 (pairs)
Rue Guillot	Totalité	
Rue Labouret	du n°1 à la fin (impairs)	du n°2 au 34 (pairs)
Rue Saint-Denis	du n°51 au 89 QUA (impairs)	du n°40 au 72 QUA (pairs)
BUREAU DE VOTE N° 3		
Lieu de vote : ECOLE MAINTENON ELEMENTAIRE – GYMNASE		
42 rue Saint Denis		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Besson	Totalité	
Rue Bosman	Totalité	
Rue Boursier	Totalité	
Rue de la Concorde	Totalité	

Rue Desmont Dupont	du n°11 à la fin (impairs)	du n°2 à la fin (pairs)
Rue de la Fraternité	du n°29 à la fin (impairs)	du n°26 à la fin (pairs)
Boulevard Gambetta	du n°14 à la fin (pairs)	
Rue Héloïse	Totalité	
Rue Labouret	du n°36 à la fin (pairs)	
Rue Marc Bachet	Totalité	
Boulevard des Oiseaux	Totalité	
Rue Saint-Denis	du n°1 au 49 bis (impairs)	du n°2 au 38 (pairs)
Rue Saint-Hilaire	Totalité	
Rue Saint-Lazare	Totalité	
Rue Taillade	Totalité	

BUREAU DE VOTE N° 4		
Lieu de vote : ECOLE VICTOR HUGO ELEMENTAIRE – SALLE POLYVALENTE		
58 rue des Ecoles		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Georges	Totalité	
Avenue Marie Henriette	Totalité	
Avenue Menelotte	du n°38 au 52 QUA (pairs)	
Avenue Nicolas Gillet	Totalité	
Avenue Victor Fontaine	Totalité	
Avenue Yvonne Lebreton	Totalité	
Boulevard Marceau	du n°56 à la fin (pairs)	
Rue d'Aywaille	Totalité	
Rue de Belgique	Totalité	
Rue des Déportés de 1940-45	Totalité	
Rue du Général Ferrie	Totalité	
Rue du Progrès	du n°2 à la fin (pairs)	
Rue J.-L. Bernier	du n°23 à la fin (impairs)	du n° 22 à la fin (pairs)
Rue Sellier	Totalité	
Rue Yvonne Lebreton	Totalité	
BUREAU DE VOTE N° 5		
Lieu de vote : ECOLE VICTOR HUGO ELEMENTAIRE – REFECTOIRE		
58 rue des Ecoles		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Condorcet	Totalité	
Avenue de l'Agent Sarre	du n°81 à la fin (impairs)	
Avenue de Stalingrad	du n°1 au 73 QUA (impairs)	
Avenue des Ecoles	Totalité	
Avenue Germaine	Totalité	
Avenue Girardin Binet	Totalité	
Avenue Godon	Totalité	
Avenue Lapy	Totalité	
Avenue Lorne	Totalité	
Rue de la Gaité	Totalité	
Rue d'Enghien	Totalité	
Rue des Champarons	du n°81 au 139 QUA (impairs)	du n°84 au 138 QUA (pairs)
Rue des Echanges	Totalité	
Rue des Ecoles	Totalité	
Rue des Sazières	Totalité	
Rue Marcel Lépine	Totalité	
Villa des Marronniers	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°6		
Lieu de vote : ECOLE VICTOR HUGO MATERNELLE – SALLE DE MOTRICITE		
108 rue des Champarons		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Molière	Totalité	
Avenue Beauséjour	Totalité	
Avenue Bontemps	Totalité	
Avenue Courteline	Totalité	
Avenue Menelotte	du n°2 au 36 (pairs)	
Avenue Verlaine (ex avenue Charles)	Totalité	
Impasse Beauséjour	Totalité	
Petite rue des Champarons	Totalité	
Rue Beauséjour	Totalité	
Rue des Champarons	Du n° 1 au 79 (impairs)	Du n° 2 au 82 (pairs)
Rue du Pasteur Luther King	Totalité	
Rue Eugène Turpin	Totalité	
Rue Guerlain	Totalité	
Rue J.L. Bernier	Du n° 1 au 21 (impairs)	Du n° 2 au 20 (pairs)
Rue Vincent Garreau	Totalité	

Villa Bellon	Totalité
Villa Marthe	Totalité

BUREAU DE VOTE N°7		
Lieu de vote : ECOLE HOCHÉ MATERNELLE – REFECTOIRE / 128 rue Hoche		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Françoise Talibon	Totalité	
Avenue Henri	Totalité	
Avenue Leballeur	Totalité	
Avenue Victor Hugo	Totalité	
Rue Cuny	Totalité	
Rue de Villiers	Totalité	
Rue Désiré Ramelet	Totalité	
Rue Diderot	Totalité	
Rue Hoche	Totalité	
Rue Victor Hugo	Totalité	
Villa Victor Hugo	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°8		
Lieu de vote : ECOLE HOCHÉ ELEMENTAIRE – PREAU / 119 rue Hoche		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de l'Agent Sarre	du n°1 au 79 (impairs)	du n°2 à la fin (pairs)
Avenue François Bernier	Totalité	
Avenue Roger	Totalité	
Impasse Bernard	Totalité	
Rue Clara Lemoine	Totalité	
Rue Danton	Totalité	
Rue du Commandant Rivière	Totalité	
Rue Gramme	Totalité	
Rue Marc Sangnier	Totalité	
Rue Maurice Berteaux	Totalité	
Rue Théodule Ribot	Totalité	
Rue Tilly	Totalité	
Villa Odile	Totalité	
Villa Suzanne	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°9		
Lieu de vote : ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE – SALLE POLYVALENTE / 18 rue des Monts Clairs		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Adeline	Totalité	
Avenue des Acacias	Totalité	
Avenue du Maréchal Foch	Totalité	
Avenue Eugénie	Totalité	
Avenue Fleury	Totalité	
Avenue Verrier	Totalité	
Place Henri Neveu	du n°1 au 13 (impairs)	
Rue Bellenot	Totalité	
Rue des Monts Clairs	du n°1 au 13 (impairs)	
Rue Maréchal Joffre	du n°1 au 79 QUA (impairs)	du n°2 au 84 QUA (pairs)
Villa Barbette	Totalité	
Villa des Cerises	Totalité	
Villa des Cerisiers	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°10		
Lieu de vote : ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE – CENTRE DE LOISIRS / 18 rue des Monts Clairs		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Centrale	Totalité	
Avenue Florentine	Totalité	
Avenue Troussel	Totalité	
Avenue Villebois Mareuil	Totalité	
Rue Berthe	Totalité	
Rue de la Station	Totalité	

Rue des Cerisiers	du n°81 à la fin (impairs)	du n°76 à la fin (pairs)
Rue des Monts Clairs	du n°95 à la fin (impairs)	
Rue Henri Litloff	du n°2 au n°24 QUA (pairs)	
Rue Joseph Pene	Totalité	
Rue Maréchal Joffre	du n°81 à la fin (impairs)	du n°86 à la fin (pairs)
Rue Pierre Geofroix	Du n° 1 au 25 QUA (impairs)	
Rue Saint-Vincent	du n°2 à la fin (pairs)	
Rue Vico	Totalité	
Rue Villebois Mareuil	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°11 Lieu de vote : ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE – REFECTOIRE 18 rue des Monts Clairs		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Bellair	Totalité	
Avenue Gabriel	Totalité	
Avenue Henri Barbusse	du n° 41 au 95 (impairs)	
Avenue Jeanne d'Arc	du n° 1 à la fin (impairs)	
Avenue Lazare Carnot	totalité	
Avenue Lucienne	Totalité	
Rue Denis Papin	du n° 1 au 13(impairs)	du n° 2 au 36 (pairs)
Rue des Alouettes	du n° 1 à la fin (impairs)	
Rue des Cerisiers	du n° 1 au 79 (impairs)	du n° 2 au 74 (pairs)
Rue des Monts Clairs	du n° 15 au 93 (impairs)	du n° 2 au 68 (pairs)
Rue Gustave Bienvêtu	Totalité	
Rue Lakanal	Totalité	
Rue Lazare Carnot	Totalité	
Rue Marcel Bourguignon	Totalité	
Rue Paul Lecomte	Totalité	
Rue Pierre Geofroix	du n° 2 au 24 (pairs)	
Villa Marie (Mts Clairs)	Totalité	
BUREAU DE VOTE N° 12 Lieu de vote : ECOLE MARCEL PAGNOL - SALLE POLYVALENTE Passage Marcel Pagnol		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Henri Barbusse	du n°1 au 39 (impairs)	du n°2 au 30 (pairs)
Cité Halphen	Totalité	
Eglise Saint-Pierre/Paul	Totalité	
Passage Jacques Prévert	Totalité	
Place Général Leclerc	du n° 1 à la fin (impairs)	
Rue Bayard	Totalité	
Rue Beaurepaire	Totalité	
Rue Bouin	Totalité	
Rue des Voies du Bois	du n°1 au 27 (impairs)	du n°2 au 32 (pairs)
Rue d'Estienne d'Orves	du n°1 au 29 (impairs)	
Rue Gabriel Péri	du n°1 au 27 (impairs)	
Rue Halphen	Totalité	
Rue Lamartine	Totalité	
Rue Rouget de l'Isle	du n°1 au 35 (impairs)	du n°2 au 28 (pairs)
BUREAU DE VOTE N°13 Lieu de vote : ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE A – REFECTOIRE 7 rue L. Bourgeois		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Altes	Totalité	
Avenue Charles Auguste	Totalité	
Avenue Della Monica	Totalité	
Avenue Deloffre	Totalité	
Avenue des Electriciens	Totalité	
Avenue des Facteurs	Totalité	

Avenue Félicien David	Totalité	
Avenue François Cayla	Totalité	
Avenue Henri Barbusse	du n°32 au 60 (pairs)	
Avenue Joseph Lasnier	Totalité	
Rue André Messenger	Totalité	
Rue Brassat	du n° 2 à la fin (pairs)	
Rue de Prague	du n° 8 à la fin (pairs)	
Rue des Voies du Bois	du n°29 au 69 (impairs)	du n°34 au 80 (pairs)
Rue d'Estienne d'Orves	du n°31 au 145 QUA (impairs)	
Rue François Charles Ostyn	Totalité	
Rue Georges Bizet	Totalité	
Rue Jacques Eléonore Fermé	Totalité	
Rue Jean-Louis Louet	Totalité	
Rue Massenet	Totalité	
Rue Rouget de l'Isle	du n°37 à la fin (impairs)	du n°30 à la fin (pairs)
Villa Galle	Totalité	
Villa Nouvelle	du n° 1 à la fin (impairs)	

BUREAU DE VOTE N°14		
Lieu de vote : ECOLE JULES VERNE MATERNELLE – SALLE DE DANSE		
189 rue des Voies du Bois		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée du Moulin Joly	Totalité	
Allée Robert	Totalité	
Avenue Alcime Albert	Totalité	
Avenue Anatole France	du n°23 à la fin (impairs)	du n°50 à la fin (pairs)
Avenue André Yvette	Totalité	
Avenue des Pavillons	Totalité	
Avenue Preuvot	Totalité	
Rue de la Paix	Totalité	
Rue de l'Union	Totalité	
Rue des Voies du Bois	du n°169 à la fin (impairs)	du n°182 à la fin (pairs)
Rue d'Estienne d'Orves	du n°181 au 205 (impairs)	
Rue Ernest Renan	Totalité	
Rue Général Cremer	Totalité	
Rue Saint Exupéry	Totalité	
Villa Blanchard	Totalité	
Villa Henriette	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°15		
Lieu de vote : ECOLE JULES VERNE MATERNELLE – REFECTOIRE		
189 rue des Voies du Bois		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée des Sycomores	Totalité	
Avenue Adrienne	Totalité	
Avenue Anatole France	du n°1 au 21 (impairs)	du n°2 au 48 (pairs)
Avenue Geneviève	Totalité	
Avenue Madeleine	Totalité	
Rue de l'Industrie	Totalité	
Rue de Varsovie	du n°73 à la fin (impairs)	du n°76 à la fin (pairs)
Rue des Voies du Bois	du n°149 au 167 (impairs)	du n°158 au 180 (pairs)
Rue Jean Wiener	Totalité	
Rue Pierre Melusson	Totalité	
Villa des Peupliers	Totalité	
Villa Marie Auguste	Totalité	
Villa Marie-Louise	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°16		
Lieu de vote : ECOLE ANNE FRANCK MATERNELLE – SALLE POLYVALENTE		
288 rue d'Estienne d'Orves		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue des Arts	Totalité	
Avenue des Lauriers	Totalité	
Avenue des Vats	Totalité	
Avenue Joseph Binet	Totalité	
Passage des Hortensias	Totalité	
Rue Colbert	du n°2 au 40 (pairs)	
Rue des Arts	Totalité	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°207 au 277(impairs)	
Rue du Commerce	Totalité	
Rue François Mauriac	Totalité	
Rue Moslard	du n°97 à la fin (impairs)	du n°102 à la fin (pairs)
Rue Pierre Brossolette	du n°2 au n°64 QUA (pairs)	

BUREAU DE VOTE N°17	
Lieu de vote : ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE B – GYMNASE	
3 rue Léon Bourgeois	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Céline	Totalité
Avenue Emile Grand	Totalité
Avenue Etienne Aubert	Totalité
Avenue Garreau	Totalité
Avenue Houlet	Totalité
Avenue Petitgoût	Totalité
Rue Brassat	Du n° 1 à la fin (impairs)
Rue de Varsovie	du n°2 au 74 (pairs)
Rue des Voies du Bois	du n°71 au 147 (impairs) du n°82 au 156 (pairs)
Rue d'Estienne d'Orves	du n°147 au 179 QUA (impairs)
Rue Eugène Besançon	Totalité
Rue Godon	Totalité
Rue Léon Bourgeois	Totalité
Rue Paul Claudel	Totalité
Rue Serpente	Totalité
Villa Salamandre	Totalité
BUREAU DE VOTE N°18	
Lieu de vote : ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE B – PREAU	
3 rue Léon Bourgeois	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Boquet	Totalité
Avenue des Fleurs	Totalité
Avenue Donatienne	Totalité
Avenue du Docteur Calmette	Totalité
Avenue Fernand	Totalité
Avenue François Rousseau	Totalité
Avenue Henri Barbusse	du n°62 à la fin (pairs)
Avenue Ida	Totalité
Avenue Lefèvre	Totalité
Avenue Morel	Totalité
Avenue Rafine	Totalité
Rue Aristide Briand	Totalité
Rue de Prague	du n° 1 à la fin (impairs) du n° 2 au 6 (pairs)
Rue de Varsovie	du n°1 au 71 (impairs)
Rue Hélène Boucher	Totalité
Rue Joseph Deville	Totalité
Rue Pasteur	Totalité
Rue Victorien Sardou	Totalité
Sentier de Paris	Totalité
Villa du Sud	Totalité
Villa Nouvelle	du n° 2 à la fin (pairs)
BUREAU DE VOTE N°19	
Lieu de vote : ECOLE GEORGES POMPIDOU MATERNELLE - RÉFECTOIRE	
84 rue Denis Papin	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue des Deux Sœurs	Totalité
Avenue des Monts Clairs	Totalité
Avenue du Mont Blanc	Totalité
Avenue François Charlin	Totalité
Avenue Virginie	Totalité
Rue Denis Papin	du n° 15 au 29 (impairs)
Rue des Alouettes	du n° 2 à la fin (pairs)
Rue des Monts clairs	du n°70 à la fin (pairs)
Rue Félix Faure	du n° 25 au 33 (impairs)
Rue François 1 ^{er}	du n° 2 à la fin (pairs)

Rue Henri Litolff	du n° 26 au 42 QUA (pairs)	
Rue Henri Martin	du n° 1 au 13 (impairs)	du n° 2 au 12 (pairs)
Rue Jean Mermoz	Totalité	
Rue Marquet	Totalité	
Rue Pierre Geofroix	du n°27 à la fin (impairs)	du n°26 à la fin (pairs)
Villa des Monts Clairs	Totalité	
Villa Hélène	Totalité	
Villa Palmyre	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°20		
Lieu de vote : ECOLE GEORGES POMPIDOU MATERNELLE – SALLE DE MOTRICITÉ		
96 rue Denis Papin		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Bourdonnet	Totalité	
Avenue Carnot	Totalité	
Avenue Delaby	Totalité	
Avenue Hélène	Totalité	
Avenue Henri Barbusse	du n°97 à la fin (impairs)	
Avenue Heurtault	Totalité	
Avenue Jeanne d'Arc	du n°2 à la fin (impairs)	
Rue Denis Papin	du n° 31 à la fin (impairs)	du n° 38 à la fin (pairs)
Rue Félix Faure	du n°1 au 23 (impairs)	du n°2 au 28 (pairs)
Villa Georges	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°21		
Lieu de vote : ECOLE G. BIENVETU MATERNELLE – SALLE DE MOTRICITE		
12-16 rue L. Carnot		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Charles F. Faure	Totalité	
Avenue Clert et Robert	Totalité	
Avenue Humblot	Totalité	
Avenue Pauline	Totalité	
Rue des Lilas	Totalité	
Rue des Vallées	Totalité	
Rue Félix Faure	du n°35 à la fin (impairs)	du n°30 à la fin (pairs)
Rue François 1er	du n° 1 à la fin (impairs)	
Rue Henri Litolff	du n°44 à la fin (pairs)	
Rue Henri Martin	du n° 15 à la fin (impairs)	du n° 14 à la fin (pairs)
Rue Pierre Virol	Totalité	
Villa Eugène	Totalité	
Villa Rougier	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°22		
Lieu de vote : ECOLE JEAN JACQUES ROUSSEAU MATERNELLE - RÉFECTOIRE		
52 rue Jean-Jacques Rousseau		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de Stalingrad	du n°125 au n°213 QUA (impairs)	
Avenue Joseph Antoine	Totalité	
Avenue Menelotte	du n°66 à la fin (pairs)	
Avenue Solférino	Totalité	
Boulevard Marceau	du n°1 au 17 (impairs)	du n°2 au 12 (pairs)
Rue Jean-Jacques Rousseau	Totalité	
Rue Solférino	du n° 1 à la fin (impairs)	
BUREAU DE VOTE N°23		
Lieu de vote : ECOLE JEAN JACQUES ROUSSEAU MATERNELLE – RÉFECTOIRE		
52 rue Jean-Jacques Rousseau		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de Stalingrad	du n°75 au 123 QUA (impairs)	
Avenue du Progrès	Totalité	
Avenue Geneviève Bain	Totalité	
Avenue Marceau	Totalité	
Avenue Menelotte	du n°54 au 64 (pairs)	

Boulevard Marceau	du n°19 à la fin (impairs)	du n°14 au 54 QUA (pairs)
Impasse Savry	Totalité	
Rue de Dixmude	Totalité	
Rue de l'Yser	Totalité	
Rue du Progrès	du n°1 à la fin (impairs)	
Rue Solférino	du n°2 à la fin (pairs)	
Villa René	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°24		
Lieu de vote : ECOLE L. WALLON MATERNELLE – REFECTOIRE/SALLE POLYVALENTE		
29 rue Jules Michelet		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Paul Langevin	du n° 1 à la fin (impairs)	
Avenue de Stalingrad	du n°92 à la fin (pairs)	
Route du Port de Paris	Totalité	
Rue Jules Michelet	du n°1 au 31 (impairs)	

BUREAU DE VOTE N°25		
Lieu de vote : ECOLE L. WALLON ELEMENTAIRE – REFECTOIRE / 31 rue Jules Michelet		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Paul Eluard	Totalité	
Avenue Catherine	Totalité	
Avenue de Stalingrad	du n°2 au 90 QUA (pairs)	
Avenue d'Epinay	Totalité	
Avenue Hauser	Totalité	
Avenue Léona	Totalité	
Avenue Alice Milliat	Totalité	
Impasse Cadoret	Totalité	
Rue d'Epinay	Totalité	
Rue Jules Michelet	du n°33 à la fin (impairs)	du n°2 à la fin (pairs)

BUREAU DE VOTE N°26		
Lieu de vote : ECOLE CAMILLE CLAUDEL MATERNELLE – CENTRE DE LOISIRS / 46 rue Jules Michelet		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Cayla	Totalité	
Avenue Charles Deloron	Totalité	
Avenue d'Orgemont	Totalité	
Avenue Elisabeth	Totalité	
Avenue Suzanne	Totalité	
Rue des Champarons	du n°141 à la fin (impairs)	du n°140 à la fin (pairs)
Villa Clothilde	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°27		
Lieu de vote : ECOLE JEAN MOULIN MATERNELLE – CENTRE DE LOISIRS		
56-58 rue d'Estienne d'Orves		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Eugène Heurtault	Totalité	
Avenue Victor Heurtault	Totalité	
Passage Marcel Pagnol	Totalité	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°2 au 140 (pairs)	
Rue Gabriel Péri	du n°29 au 117 (impairs)	

BUREAU DE VOTE N°28		
Lieu de vote : ECOLE HENRI MARTIN MATERNELLE – SALLE DE JEUX / 329 rue Gabriel Péri		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue des Bleuets	Totalité	
Avenue des Champs Félix	Totalité	
Avenue Henri Jeanne	Totalité	
Avenue Justin	Totalité	
Avenue Louis Rémy	Totalité	
Passage René	Totalité	

Rue Arago	Totalité	
Rue Branly	Totalité	
Rue des Gros Grés	du n°2 au 126 QUA (pairs)	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°142 au 194 (pairs)	
Rue Edouard Vaillant	du n°1 au 59 QUA (n°impairs)	du n°2 au 20 QUA (pairs)
Rue Félix	Totalité	
Rue Gabriel Péri	du n°119 au 329 (impairs)	
Rue Laplace	Totalité	
Rue Moslard	du n°1 au 47 QUA (n°impairs)	du n°20 au 60 QUA (pairs)
Rue Pierre Curie	du n° 23 au 39 QUA (impairs)	
Rue Voltaire	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°29		
Lieu de vote : ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE – REFECTOIRE / 2 rue Edouard Vaillant		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Albertine	Totalité	
Avenue Fernéz	Totalité	
Avenue Marie Alexandrine	Totalité	
Avenue Roncevaux	Totalité	
Rue Colbert	du n°42 au 102 (pairs)	
Rue de Chatou	du n°1 au 125 (impairs)	du n°2 au 116 (pairs)
Rue de l'Agriculture	du n°1 au 75 (impairs)	du n°2 au 72 (pairs)
Rue des Gros Grés	du n°1 au 131 QUA (impairs)	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°196 au 328 QUA (pairs)	
Rue Moslard	du n°49 au 95 QUA (impairs)	du n°62 au 100 QUA (pairs)
Rue Pierre Curie	du n°41 à la fin (impairs)	du n° 36 à la fin (pairs)
Rue Pierre Deloron	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°30		
Lieu de vote : ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE – GYMNASSE		
325 rue Gabriel Péri		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Augustine	Totalité	
Avenue du Moulin	Totalité	
Avenue Marcel Auguste	Totalité	
Avenue Michel	Totalité	
Avenue Yvonne	Totalité	
Rue Bellevue	du n°49 au 247 QUA (impairs)	du n°8 au 166 QUA (pairs)
Rue Béranger	du n°1 au 105 QUA (impairs)	du n°2 au 112 QUA (pairs)
Rue de Parmentier	Totalité	
Rue du Grisard	Totalité	
Rue Gabriel Péri	du n°142 au 298 QUA (pairs)	
Rue Guynemer	Totalité	
Rue Henri Dunant	du n°1 au 85 QUA (impairs)	du n°2 au 110 QUA (pairs)
Rue Pierre Baduel	Totalité	
Avenue du 5 Mars	du n°2 à la fin (pairs)	
BUREAU DE VOTE N°31		
Lieu de vote : ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE – GYMNASSE		
325 rue Gabriel Péri		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue du Plateau	Totalité	
Avenue Durandal	Totalité	
Avenue Trasbot	Totalité	
Boulevard Charles de Gaulle	du n°62 au 112 QUA (pairs)	
Rue Colbert	du n°57 au 123 QUA (impairs)	du n°104 au 158 (pairs)
Rue Cugnet	Totalité	
Rue de Chatou	du n°127 à la fin (impairs)	du n°118 à la fin (pairs)
Rue de l'Agriculture	du n°77 à la fin (impairs)	du n°74 à la fin (pairs)
Rue des Gros Grés	du n°133 au 201 QUA (impairs)	du n°128 au 174 QUA (pairs)
Rue d'Estienne d'Orves	du n°330 au 358 QUA (pairs)	
Rue du Docteur Roux	du n° 9 à la fin (impairs)	
Rue Edouard Vaillant	du n°61 au 111 QUA (impairs)	du n°22 au 114 QUA (pairs)
Rue Gabriel Péri	du n°331 au 435 (impairs)	du n°300 au 412 QUA (pairs)
Rue Henri Dunant	du n°87 au 115 QUA (impairs)	
Rue Lavoisier	Totalité	
Rue Moslard	du n°2 au 18 QUA (pairs)	
Rue Pierre Curie	du n°1 au 21 QUA (n°impairs)	du n°2 au 34 QUA (pairs)
BUREAU DE VOTE N°32		
Lieu de vote : ECOLE SIMONE VEIL – SALLE MOTRICITE		
1-3 rue Marguerite Yourcenar		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Boulevard Charles de Gaulle	du n°131 au 169 (impairs)	du n°138 au 176 QUA (pairs)
Parvis 17 octobre 1961	Totalité	
Place Louis Aragon	du n°2 à la fin (pairs)	
Rue des Côtes d'Auty	du n°39 à la fin (impairs)	
Rue Gabriel Péri	du n°462 au 502 QUA (pairs)	
Rue Jeanne Gleuzer	Totalité	
Rue Lucie Aubrac	Totalité	
Rue Marguerite Yourcenar	Totalité	
Rue Pierre Expert	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°33		
Lieu de vote : ECOLE SIMONE VEIL – CENTRE DE LOISIRS		
1-3 rue Marguerite Yourcenar		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Boulevard Charles de Gaulle	du n° 171 à la fin (impairs)	du n° 178 à la fin (pairs)
Rue Camille Muffat	Totalité	

Rue Champy	Totalité	
Rue Colbert	du n° 197 à la fin (impairs)	du n° 208 à la fin (pairs)
Rue de Sartrouville	Totalité	
Rue des Côtes d'Auty	du n°36 à la fin (pairs)	
Rue du Président Salvador Allende	du n° 307 à la fin (impairs)	du n° 396 à la fin (pairs)
Rue Lucien Levanneur	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°34		
Lieu de vote : ECOLE TOUR D'Auvergne Maternelle – Salle Polyvalente		
10 rue Legnano		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Coubertin	Totalité	
Avenue de l'Europe	du n°17 à la fin (impairs)	du n°2 à la fin (pairs)
Avenue des Peupliers	Totalité	
Avenue des Saules	Totalité	
Avenue Deschanel	Totalité	
Avenue Tour d'Auvergne	Totalité	
Avenue Victoire	Totalité	
Parc Ile Marante	du n°1 au 7 QUA	
Rue de Frankenthal	Totalité	
Rue de l'Avenir	Totalité	
Rue de Legnano	Totalité	
Rue François Faber	Totalité	
Rue Jean Monnet	totalité	
Rue Nouvelle	Totalité	
Rue Olympie	Totalité	
Rue Paul Bert	du n°23 à la fin (impairs)	du n°14 à la fin (pairs)
Rue René Aperre	Totalité	
Rue Robert Schuman	Totalité	
Rue Youri Gagarine	du n°98 à la fin (pairs)	
BUREAU DE VOTE N°35		
Lieu de vote : ECOLE TOUR D'Auvergne Élémentaire – Refectoire		
10 rue Legnano		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Ile Marante	Totalité	
Avenue des Renouillers	Totalité	
Avenue Humbert	Totalité	
Parc Ile Marante	du n°9 au 11 QUA (impairs)	
Piscine	Totalité	
Place de la Commune de Paris	Totalité	
Rue de l'Égalité	du n°17 à la fin (impairs)	du n°16 à la fin (pairs)
Rue des Renouillers	Totalité	
Rue du Président Salvador Allende	du n°1 au 105 QUA (impairs)	du n°90 au 278 QUA (pairs)
Rue Edmond Rostand	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°36		
Lieu de vote : ECOLE CHARLES PÉGUY Élémentaire B – Salle Polyvalente		
280 rue du Président Salvador Allende		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Parc Ile Marante	du n° 13 à la fin (impairs)	
Rue Cesaria Evora	Totalité	
Rue Charles Péguy	Totalité	
Rue Daniel Balavoine	Totalité	
Rue de Seine	Totalité	
Rue du Président Salvador Allende	du n°107 au 305 QUA (impairs)	du n° 280 au 394 QUA (pairs)
Rue Jean de la Fontaine	Totalité	
Rue Jules Ferry	du n° 52 à la fin (pairs)	
Rue Racine	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°37		
Lieu de vote : ECOLE CHARLES PEGUY ELEMENTAIRE B – REFECTOIRE		
280 rue du Président Salvador Allende		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de Levallois	Totalité	
Avenue Debrez	Totalité	
Avenue Lesage	Totalité	
Avenue Marie-Thérèse	Totalité	
Avenue Micheline	Totalité	
Avenue Rochefort	Totalité	
Rue Bellevue	du n°249 à la fin (impairs)	du n°168 à la fin (pairs)
Rue Beranger	du n°107 à la fin (impairs)	du n°114 à la fin (pairs)
Rue Colbert	du n°196 à la fin (pairs)	
Rue Jules Ferry	du n°1 à la fin (impairs)	du n°2 au 50 QUA (pairs)
Rue Mozart	Totalité	
Rue René Légé	du n°35 à la fin (impairs)	du n°32 à la fin (pairs)
BUREAU DE VOTE N°38		
Lieu de vote : ECOLE BUFFON – GYMNASE		
44 rue Buffon		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Aubenne	Totalité	
Avenue de Beaumont	Totalité	
Avenue de la Cerisaie	Totalité	
Boulevard Charles de Gaulle	du n°1 au 103 QUA (impairs)	du n°2 au 60 QUA (pairs)
Rue Buffon	Totalité	
Rue Colbert	du n°1 au 55 QUA (impairs)	
Rue de la Cerisaie	Totalité	
Rue de Mantes	Totalité	
Rue de Metz	du n°5 à la fin (impairs)	du n°6 à la fin (pairs)
Rue des Canibouts	Totalité	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°279 à la fin (impairs)	du n°360 à la fin (pairs)
Rue du Débarcadère	Totalité	
Rue Pierre Brossolette	du n°66 à la fin (pairs)	
BUREAU DE VOTE N°39		
Lieu de vote : ECOLE BUFFON – GYMNASE		
44 rue Buffon		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Galliéni	Totalité	
Boulevard Charles de Gaulle	du n°105 au 129 QUA (impairs)	
Rue de Metz	du n°1 au 3 QUA (impairs)	du n°2 au 4 QUA (pairs)
Rue des Gros Grès	du n°203 à la fin (impairs)	du n°200 à la fin (pairs)
Rue Gabriel Péri	du n°503 à la fin (impairs)	du n°504 à la fin (pairs)
BUREAU DE VOTE N°40		
Lieu de vote : ECOLE REINE HENRIETTE MATERNELLE – PREAU / SALLE DE MOTRICITE		
10 rue Gay Lussac		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Audra	du n°1 à la fin (impairs)	
Avenue César Franck	Totalité	
Avenue Charles Lecoq	Totalité	
Avenue Claude Debussy	Totalité	
Avenue du Bois	Totalité	
Avenue Emmanuel Chabrier	Totalité	
Avenue Jeanne	Totalité	
Avenue L. de Bettignies	Totalité	
Avenue Léon Renault	du n° 15 à la fin (impairs)	du n° 8 à la fin (pairs)
Avenue Paul Dukas	Totalité	
Avenue Saint-Saëns	Totalité	
Boulevard de Valmy	du n°9 au 51 QUA (impairs)	
Impasse Goublier	Totalité	

Rue Alice Servièrè	Totalité
Villa Kreisser	du n°2 à la fin (pairs)

BUREAU DE VOTE N°41		
Lieu de vote : ECOLE REINE HENRIETTE MATERNELLE – SALLE POLYVALENTE		
120 rue Saint Denis		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Charlotte	Totalité	
Avenue Foucault	Totalité	
Avenue Léon Renault	du n° 1 au 13 (impairs)	du n° 2 au 6 (pairs)
Boulevard de Valmy	du n° 1 au 7 (impairs)	
Boulevard Edgar Quinet	Totalité	
Impasse Lambert	Totalité	
Place du Souvenir	Totalité	
Rue de la Nation	Totalité	
Rue de Verdun	du n°1 à la fin (impairs)	
Rue Gabriel Péri	du n°2 au 26 QUA (pairs)	
Rue Gay Lussac	Totalité	
Rue Reine Henriette	Totalité	
Rue Saint-Denis	du n°91 au 191QUA (impairs)	du n°74 au 126 QUA (pairs)
Rue Thomas d'Orléans	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°42		
Lieu de vote : ECOLE AMBROISE PARE ELEMENTAIRE – REFECTOIRE		
11 rue Y. Gagarine		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Alexandre Godon	Totalité	
Avenue de Bezons	Totalité	
Avenue de Montreux	Totalité	
Passage Emmanuel	Totalité	
Rue Saint-Denis	du n° 217 à la fin (impairs)	du n°164 à la fin (pairs)
Rue Youri Gagarine	du n°31 à la fin (impairs)	du n°40 au 96 (pairs)
BUREAU DE VOTE N°43		
Lieu de vote : ECOLE AMBROISE PARE MATERNELLE – PREAU		
9 rue Youri Gagarine		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Ambroise Paré	Totalité	
Rue Ampère	Totalité	
Rue Bellevue	du n°1 au 47 QUA (impairs)	du n°2 au 6 QUA (pairs)
Rue de l'Egalité	du n°1 au 15 QUA (impairs)	du n°2 au 14 QUA (pairs)
Rue des Avants	Totalité	
Rue du Président Salvador Allende	du n°2 au 88 QUA (pairs)	
Rue Gabriel Péri	du n°28 au 140 QUA (pairs)	
Rue Gounod	Totalité	
Rue Saint-Denis	du n°193 au 215 (impairs)	
BUREAU DE VOTE N°44		
Lieu de vote : ECOLE AMBROISE PARE MATERNELLE – REFECTOIRE		
9 rue Youri Gagarine		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Auguste Victor Bocquet	Totalité	
Avenue Clémence	Totalité	
Avenue de l'Europe	du n°1 au 15 QUA (impairs)	
Rue d'Athènes	Totalité	
Rue de Strasbourg	Totalité	
Rue Paul Bert	du n°1 au 21 QUA (impairs)	du n°2 au 12 QUA (pairs)
Rue Saint-Denis	du n°128 au n° 162 (impairs)	
Rue Youri Gagarine	du n°1 au 29 (impairs)	du n°2 au 38 (pairs)
Villa Kreisser	du n°1 à la fin (impairs)	

BUREAU DE VOTE N°45		
Lieu de vote : ECOLE M. BERTHELOT ELEMENTAIRE B – PREAU / 100 boulevard de Valmy		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Audra	du n°2 à la fin (pairs)	
Avenue Clémentine	Totalité	
Avenue Kleber	Totalité	
Boulevard de Valmy	du n°53 au 115 QUA (impairs)	
Boulevard Louis Seguin	Totalité	
Boulevard Pierre de Coubertin	Totalité	
Digue de Colombes	Totalité	
Place Royale	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°46		
Lieu de vote : ECOLE M. BERTHELOT ELEMENTAIRE A – GYMNASSE / 100 boulevard de Valmy		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de la Sarriane	Totalité	
Avenue du Drapeau	Totalité	
Avenue Léontine	Totalité	
Boulevard de la Finlande	du n°1 à la fin (impairs)	du n°2 au 30 QUA (pairs)
Boulevard de Valmy	du n°117 à la fin (impairs)	du n°66 au 134 QUA (pairs)
Boulevard Gambetta	du n°1 à la fin (impairs)	
Mail Françoise Allain	Totalité	
Place de Valmy	Totalité	
Rue Alexis Bouvier	Totalité	
Rue du Président Kennedy	du n°1 au 55 QUA (impairs)	du n°2 au 56 QUA (pairs)
Rue Germaine Tillion	Totalité	
Rue Marcelin Berthelot	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°47		
Lieu de vote : ECOLE M. BERTHELOT MATERNELLE – SALLE DE MOTRICITE / 12 rue A. Bouvier		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Agnès Varda	Totalité	
Allée Alice Guy	Totalité	
Allée Claire Bretécher	Totalité	
Allée Françoise Héritier	Totalité	
Allée Louise Michel	Totalité	
Avenue de l'Association	Totalité	
Avenue de Stalingrad	du n°215 à la fin (impairs)	
Avenue Jean Jaurès	Totalité	
Boulevard de Finlande	du n°32 à la fin (pairs)	
Boulevard de Valmy	du n°136 à la fin (pairs)	
Passerelle Marcelle Lemedioni	Totalité	
Rue Albert Camus	Totalité	
Rue Auguste Renoir	Totalité	
Rue du Président Kennedy	du n°57 à la fin (impairs)	du n°58 à la fin (pairs)
Rue Estelle Rouat	Totalité	
Rue Gisèle Halimi	Totalité	
Rue Miriam Makeba	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°48		
Lieu de vote : ECOLE CHARLES PERRAULT MATERNELLE – SALLE POLYVALENTE 169 rue Henri Dunant		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de Coutainville	Totalité	
Avenue du 5 Mars	du n°1 à la fin (impairs)	
Avenue Louissette	Totalité	
Impasse Jeannette	Totalité	
Boulevard Charles de Gaulle	du n° 114 au 136 QUA (pairs)	
Rue Colbert	du n°125 au 195 QUA (impairs)	du n°160 au 194 QUA (pairs)
Rue des Chalets	Totalité	

Rue des Côtes d'Auty	du n°1 au 37 QUA (impairs)	du n°2 au 34 QUA (pairs)
Rue des Gros Grès	du n° 176 au 198 QUA (pairs)	
Rue du Docteur Roux	du n° 1 au 7 (impairs)	du n° 2 à la fin (pairs)
Rue Edouard Vaillant	du n°113 à la fin (impairs)	du n°116 à la fin (pairs)
Rue Gabriel Péri	du n°437 au 501 (impairs)	du n°414 au 460 QUA (pairs)
Rue Henri Dunant	du n°117 à la fin (impairs)	du n°112 à la fin (pairs)
Rue Lafayette	Totalité	
Rue René Légié	du n°1 au 33 QUA (impairs)	du n°2 au 30 QUA (pairs)

**Arrêté DCL 2023/291 du 15 novembre 2023 fixant la liste des communes rurales 2023
dans le département des Hauts-de-Seine.**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les articles L. 3334-10, R. 3232-1, R. 3334-8 et D. 3334-8-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les chiffres de la population légale des communes du département des Hauts-de-Seine en vigueur au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

CONSIDERANT qu'il revient au Préfet de fixer par arrêté la liste des communes rurales dans le département ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

Article 1^{er} – Est définie comme commune rurale, pour l'application des dispositifs faisant appel à la notion de « commune rurale », la commune de Marnes-la-Coquette.

Article 2 – Le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général,

signé

Pascal GAUCI

Arrêté DCL/BRGE n°296 du 20 novembre 2023 portant aménagement des obligations de fermeture hebdomadaire des salons de coiffure pour les 24 et 31 décembre 2023

LE PREFET DES HAUTS-DE SEINE
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code du Travail, notamment ses articles L.3132-1, L.3132-3, L.3132-29, et R.3135-2 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 1936 réglementant la fermeture hebdomadaire des salons de coiffure dans le département de Seine et Oise ;

Vu l'avis favorable émis, le 10 novembre 2023, par le Conseil National des Entreprises de Coiffure ;

Vu l'avis favorable émis, le 13 novembre 2023, par l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure ;

Vu la demande d'avis formulée, le 13 novembre 2023, auprès de la Chambre de Commerce et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine ;

Considérant la hausse habituelle de l'activité des salons de coiffure lors des fêtes de fin d'année ;

Considérant que la fermeture des salons de coiffure les dimanches 24 et 31 décembre serait préjudiciable au bon fonctionnement de ces établissements ;

Considérant que la suspension de l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 1936 susvisé répond autant aux intérêts de la clientèle qu'à ceux des professionnels de ce secteur d'activité ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté du 1^{er} avril 1936 réglementant la fermeture hebdomadaire des salons de coiffure sont suspendues les dimanches 24 et 31 décembre 2023 dans le département des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 2 : Les salariés des salons de coiffure sont exceptionnellement autorisés à travailler les dimanches 24 et 31 décembre 2023, sous réserve d'avoir donné leur accord écrit à leur employeur ;

ARTICLE 3 : Voies et délais de recours :

Toute personne intéressée a la possibilité, dans un délai de deux mois suivant la notification de la présente décision, de saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux.

Dans ce même délai de deux mois, toute personne intéressée peut également saisir le Préfet d'un recours gracieux ou le Ministre compétent d'un recours hiérarchique.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, les maires des communes concernées et la Directrice de l'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général,

signé

Pascal GAUCI

Arrêté **DCL/BRGE n° 297 du 21 novembre 2023**, autorisant Monsieur Aymen SOLTANI à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, dénommé « **F-C ATN – SAS FORMAT-CONSEILS ATN** ».

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 212-1 à L. 212-5, L. 223-6, R. 212-1 à R. 212-5 et R. 223-5 à R. 223-8 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 08 janvier 2001 modifié créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2012 modifié fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu la demande présentée par Monsieur Aymen SOLTANI en vue d'être autorisé à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Monsieur Aymen SOLTANI est autorisé à exploiter, sous le n° **R230920007 0**, un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, dénommé « **F-C ATN – SAS FORMAT-CONSEILS ATN** », et dont le siège est situé 26 rue Arlette Heintz – 95870 Bezons.

ARTICLE 2 : Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. L'exploitant de l'établissement devra présenter sa demande de renouvellement deux mois avant la date d'expiration de validité de son agrément.

ARTICLE 3 : L'établissement est habilité, à dispenser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans la salle de formations suivante :

2 RUE CURTON
92110 CLICHY

ARTICLE 4 : Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement à titre personnel par son titulaire sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté susvisé.

ARTICLE 5 : Pour tout changement d'adresse des locaux de formation, ou toute reprise de ces locaux par un autre exploitant, toute modification des moyens (véhicules) ou du personnel (animateurs, psychologue, GTA), l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté ou de mise à jour de son dossier.

ARTICLE 6 : L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par l'arrêté du 26 juin 2012 susvisé.

ARTICLE 7 : Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créée par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

ARTICLE 8 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, le Délégué à l'Education Routière des Hauts-de-Seine et le Directeur Départemental de la Protection des Populations des Hauts de- Seine, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,
L'Attaché Principal, Chef de Bureau

signé

Jérémie HOMBURGER

Arrêté DCL/BRGE n° 302 du 23 novembre 2023, modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 156 du 27 mai 2021 autorisant Monsieur Hugo SPORTICH à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé « FRANCE STAGE PERMIS ».

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu** Le code de la route, notamment ses articles L. 212-1 à L. 212-5 , L. 213-I à L. 213-7, L. 223-6, R. 212-1 à R. 213-6 , R. 223-5 à R. 223-9 ;
- Vu** Le Décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts de Seine ;
- Vu** L'arrêté modifié du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;
- Vu** L'arrêté DCL/BRGE n° 156 du 27 mai 2021 autorisant Monsieur Hugo SPORTICH à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé « **FRANCE STAGE PERMIS** » ;
- Vu** La demande présentée par monsieur Hugo SPORTICH en vue d'obtenir l'autorisation d'animer, dans une nouvelle salle, les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;
- Sur** Proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 3 est modifié comme suit :

L'établissement est autorisé à dispenser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans les salles de formation suivantes :

<p><u>PAROISSE ST JOSEPH</u> 3, passage Saint-Antoine 92500 Rueil-Malmaison</p>
<p><u>APARTHOTEL ADAGIO PORTE DE VERSAILLES</u> 16, rue Eliane Jeannin-Garreau 92130 Issy-les-Moulineaux</p>
<p><u>HOTEL NOVOTEL PARIS RUEIL-MALMAISON</u> 21, avenue Edouard Belin 92566 Rueil-Malmaison</p>
<p><u>HOTEL IBIS-GENNEVILLIERS</u> 32, rue Louis Calmel 92230 Gennevilliers</p>

ARTICLE 2 : L'arrêté modificatif DCL/BRGE du 25/11/2021 est abrogé.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet, et par Délégation
L'Attaché principal, Chef de Bureau

signé

Jérémie HOMBOURGER

**Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023 – 303 en date du 23 novembre 2023
portant autorisation d'appel à la générosité publique pour un fonds de
dotation**

Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140 ;

Vu le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique,

Vu le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, notamment les articles 11 et suivants,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993 portant fixation des modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel à la générosité publique,

Considérant la demande présentée par M. Arnaud VENTURA, reçue en préfecture le 18 octobre 2023, président du fonds de dotation dénommé « Fonds de préfiguration de la Fondation France-Asie »,

Considérant que la demande présentée par le fonds de dotation est conforme aux textes en vigueur ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

Article 1

Le fonds de dotation dénommé « Fonds de préfiguration de la Fondation France-Asie » est autorisé à faire appel à la générosité publique pour l'année 2023.

L'objectif du présent appel à la générosité publique est de financer des activités du fonds de dotation.

Les modalités d'appel à la générosité publique sont les suivantes : Mailing.

Article 2

Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration.

Le compte d'emploi des ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par l'arrêté ministériel du 22 mai 2019 fixant les modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel public à la générosité.

Article 3

La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les fonds de dotation et / ou à la réglementation relative aux appels à la générosité du public.

Article 4 :

Le préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine, accessible sur le site internet de la préfecture et notifié au président du fonds de dotation visé à l'article 1er du présent arrêté.

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nanterre dans un délai de deux mois.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général,

Signé

Pascal GAUCI

Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023 – 304 en date du 23 novembre 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales de la commune de Clichy-la-Garenne

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu les dispositions du code électoral et notamment l'article L.19 ;

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet des Hauts-de-Seine – M. HOTTIAUX (Laurent) ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023-179 du 23 août 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Clichy-la-Garenne ;

Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

Vu le courriel en date du 23 août 2023 par lequel le maire de Clichy-la-Garenne sollicite la modification des membres nommé pour la commission de contrôle de sa commune ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir un nouvel arrêté 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de membre de la commission de contrôle de la commune de Clichy-la-Garenne:

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Titulaires	Titulaire	Titulaire

1	Josette DE MARVAL	1	Alice NORET	1	Jean-Luc BRACHET
2	Delphine DE PAOLI	2		2	
3	Agnès DELACROIX	3		3	

Article 2 :

Les membres de la commission sont nommés pour une période de trois ans à compter de la publication du présent arrêté.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 3 :

La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Clichy-la-Garenne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département des Hauts-de-Seine.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général,

signé

Pascal GAUCI

**Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023 – 307 en date du 23 novembre 2023
annulant l'arrêté préfectoral n° 2023-146- du 1^{er} août 2023 instituant les
bureaux de vote de la commune de Suresnes**

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales

des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet des Hauts-de-Seine – M. HOTTIAUX (Laurent) ;

Vu l'instruction du ministère de l'intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu l'arrêté DCL/BRGE n° 2023-146- du 1^{er} août 2023 instituant les bureaux de vote dans la commune de Suresnes,

Vu le courriel en date du 10 novembre 2023 par lequel le maire de Suresnes sollicite la modification des bureaux de vote de sa commune,

Considérant qu'il y a lieu d'établir la répartition des bureaux de vote sur la commune de Suresnes ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : les électeurs de la commune de Suresnes sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : les Français établis hors de France, les militaires, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

ARTICLE 3 : le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureaux centralisateurs
Présidentielles, européennes, législatives (4 ^{ème} circonscription), régionales, départementales (canton n° 20 : Nanterre-2), municipales et référendums	Bureau n° 1 Salle des fêtes 2 ter rue Carnot

ARTICLE 4 : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1er janvier 2024.
Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 5 : le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Suresnes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent

arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département des Hauts-de-Seine.

Le Préfet
Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire Général

Signé

Pascal GAUCI

**Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023 – 308 en date du 23 novembre 2023
instituant les bureaux de vote de la commune de Châtenay-Malabry et
abrogeant l'arrêté préfectoral n° 2023-140 du 4 août 2023**

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet des Hauts-de-Seine – M. HOTTIAUX (Laurent) ;

Vu l'instruction du ministère de l'intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023-140 du 4 août 2023 instituant les bureaux de vote dans la commune de Châtenay-Malabry,

Vu le courriel en date du 20 juillet 2023 par lequel le maire de Châtenay-Malabry sollicite la modification des bureaux de vote de sa commune,

Considérant qu'il y a lieu d'établir la répartition des bureaux de vote sur la commune de Châtenay-Malabry ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : les électeurs de la commune de Châtenay-Malabry sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : les Français établis hors de France, les militaires, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

ARTICLE 3 : le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureaux centralisateurs
Présidentielles, européennes, législatives (13 ^{ème} circonscription), régionales, départementales (canton n° 6), municipales et référendums	Bureau n° 1 Hôtel de ville 26 rue du docteur Le Savoureux

ARTICLE 4 : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1er janvier 2024.
Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 5 : le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Châtenay-Malabry sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département des Hauts-de-Seine.

Le préfet,
Pour le préfet, et par délégation
Le secrétaire général,

signé

Pascal Gauci

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023 – 308 en date du 23 novembre 2023
 instituant les bureaux de vote de la commune de Châtenay-Malabry
 13^{ème} circonscription**

Numéro	Désignation	Adresse	Canton n° 6
1 Bureau centralisateur	HOTEL DE VILLE	26 rue du docteur Le Savoureux	Châtenay-Malabry
2	ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE BROSSOLETTE	61 rue Jean Longuet	Châtenay-Malabry
3	GYMNASE PIERRE BROSSOLETTE	1 impasse de Sceaux	Châtenay-Malabry
4	ECOLE MATERNELLE PIERRE BROSSOLETTE	63 rue Jean Longuet	Châtenay-Malabry
5	ECOLE PIERRE MENDES FRANCE	37 rue des Vallées	Châtenay-Malabry
6	ECOLE PIERRE MENDES FRANCE	37 rue des Vallées	Châtenay-Malabry
7	ECOLE MATERNELLE THOMAS MASARYK	2 rue Marie Bonneviel	Châtenay-Malabry
8	CRECHE MAGDELEINE RENDU	10 place François Simiand	Châtenay-Malabry
9	ECOLE LEONARD DE VINCI	Place Léonard de Vinci	Châtenay-Malabry
10	ECOLE JEAN JAURES - Salle polyvalente	21, chemin du Loup Pendu	Châtenay-Malabry
11	ECOLE JEAN JAURES - Réfectoire	21, chemin du Loup Pendu	Châtenay-Malabry
12	ECOLE JULES VERNE	Place de l'Enfance	Châtenay-Malabry
13	ECOLE JULES VERNE	Place de l'Enfance	Châtenay-Malabry
14	ECOLE JULES VERNE	Place de l'Enfance	Châtenay-Malabry
15	COLLEGE PIERRE BROSSOLETTE	57 rue Jean Longuet	Châtenay-Malabry
16	ECOLE MATERNELLE LES MOUILLEBOEUF	4/12 rue Gustave Robin	Châtenay-Malabry
17	ECOLE MATERNELLE PIERRE BROSSOLETTE	63 rue Jean Longuet	Châtenay-Malabry
18	CENTRE DE LOISIRS SUZANNE BUISSON	Rue Saint Exupéry	Châtenay-Malabry
19	ECOLE PIERRE MENDES FRANCE	37 rue des Vallées	Châtenay-Malabry
20	ECOLE JULES VERNE	Place de l'Enfance	Châtenay-Malabry
BUREAU DE VOTE N° 1			
Lieu de vote : HOTEL DE VILLE 26, rue du docteur Le Savoureux			
Nom de la rue		N° dans la rue	
Avenue Jean Jaurès		Du n°39 au n°117 côté	Du n°44 au n°116 côté pair

	impair	
Avenue Roger Salengro	Du n°97 à la fin côté impair	
Impasse de l'Avenir	Totalité	
Rue des Prés-Hauts	Totalité	
Rue du Docteur Le Savoureux	Totalité	
Rue Roland Gosselin	Totalité	
Hors commune		
BUREAU DE VOTE N° 2		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE BROSSOLETTE		
61 rue Jean Longuet		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée des Pépinières	Totalité	
Avenue de Chastenay	Totalité	
Avenue des Quatre Chemins	Du n°42 au n°88 côté pair	
Avenue Edouard Depreux	Totalité	
Avenue Roger Salengro	Du n° 1 au n° 49 côté impair	
Avenue Roger Salengro	Du n°1 au n°49	
Cours du Commerce	Du n° 1 au n° 39	
Impasse du Cachalot	Totalité	
Place de la Baleine	Totalité	
Rue Auguste Pouillé	Totalité	
Rue de l'Oiseau Bleu	Totalité	
Rue du Harpon	Totalité	
Rue du Mérou	Totalité	
Rue du Poisson Bleu	Totalité	
Rue Garros	Totalité	
Rue Guynemer	Totalité	
Rue Hélène Roederer	Totalité	
Rue Jacqueline	Totalité	
Rue Marc Sangnier	Totalité	
Rue Marguerite	Totalité	
Rue Pégoud	Totalité	
Venelle Carmin	Totalité	
BUREAU DE VOTE N° 3		
Lieu de vote : GYMNASSE PIERRE BROSSOLETTE		
1 Impasse de Sceaux		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée de Malézieux	Totalité	
Allée du Cèdre	Totalité	
Avenue du Général de Gaulle	Totalité	
Avenue du Parc	Totalité	
Cours du Commerce	Du n° 40 à la fin	
Impasse de Sceaux	Totalité	
Jardins de la Vallée	Totalité	
Rue Colbert	Totalité	
Rue des Tournelles	Totalité	
Rue du Général de Gaulle	Totalité	
Rue Manon	Totalité	
Venelle d'Ambre	Totalité	
BUREAU DE VOTE N° 4		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE PIERRE BROSSOLETTE		
63 rue Jean Longuet		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Claude Debussy	Totalité	

Allée des pinsons	Totalité	
Allée Emmanuel Chabrier	Totalité	
Allée Gabriel Fauré	Totalité	
Allée Hector Berlioz	Totalité	
Allée Maurice Ravel	Totalité	
SUITE BUREAU N° 4		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Sully Prud'homme	Totalité côté impair	
Chemin de la Croix Blanche	Totalité	
Grande voie des Vignes	Totalité	
Petite voie des Vignes	Totalité	
Place de l'Eglise	Totalité	
Place Léo Delibes	Totalité	
Place Voltaire	Totalité	
Rue Benoist	Totalité	
Rue Charles Gounod	Totalité	
Rue de l'Eglise	Totalité	
Rue du Lavoir	Totalité	
Rue Garnier	Totalité	
Rue Henri Marrou	du n°1 au n°19 côté impair du	n°2 au n°22 côté pair
Rue Sainte Catherine	Totalité	
Rue Voltaire	Totalité	
BUREAU DE VOTE N° 5 Lieu de vote : ECOLE PIERRE MENDES FRANCE 37 rue des Vallées		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée de la Mésange	Totalité	
Allée des Fauvettes	Totalité	
Avenue de la Division Leclerc	Du n°54 au n°128 côté pair	
Rue des Vallées	Totalité	
Rue Henri Marrou	Du n°21 à la fin côté impair	Du n°24 à la fin côté pair
Rue Léon Martine	Du n°1 au n°19 côté impair	Du n°0 au n°18 côté pair
Rue Paul Girondeau	Totalité	
Rue Vincent Fayol	Totalité	
Voie Perdue	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°6 Lieu de vote : ECOLE PIERRE MENDES FRANCE 37 rue des Vallées		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée du Poirier du Gange	Totalité	
Avenue de la Division Leclerc	Du n°97 au n° 129 et du n°131 au n°223 côté impair	Du n° 130 au n° 222 Côté impair
Avenue du Bois de Verrières	Totalité	
Résidence des Turlurets	Totalité	
Résidence La Briaude	Totalité	
Rue des Cerisiers	Totalité	
Rue des Grillons	Totalité	
Rue des Turlurets	Totalité	
Rue d'Estienne d'Orves	Totalité	
Rue Jean-Baptiste Clément	Totalité	
Rue Joseph Lahuec	Totalité	
Rue Pierre Mendès France	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°7	
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE THOMAS MASARYK	
2 rue Bonneval	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée de la Chataigneraie	Totalité
Allée Eugène Clotrier	Totalité
Allée Marcel Sembat	Totalité
Allée Marcellin Berthelot	Totalité
Allée Victor Hugo	Totalité
Allée Victor Schoelcher	Totalité
Avenue de la Division Leclerc	Du n°225 au n°295 côté impair
Avenue Paul de Rutté	du 3 à la fin
Chemin de la Bordure du Bois	Totalité
Place Jean Allemane	Totalité
Route Forestière de la Corneille aux Bois	Totalité
Rue de l'Egalité	Totalité
SUITE BUREAU N° 7	
Nom de la rue	N° dans la rue
Rue du Général Duval	Totalité
Rue Henri Barbusse	Totalité
Rue Lamartine	Totalité
Rue Marie Bonneval	Totalité
Square Paul Vaillant Couturier	Totalité
BUREAU DE VOTE N°8	
Lieu de vote : CRECHE MAGDELEINE RENDU	
10 place François Simiand	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Albert Thomas	Totalité
Avenue de la Division Leclerc	Du n°297 au n°303 côté impair
Place François Simiand	Totalité
Rue Aristide Briand	Totalité
Rue Charles Longuet	Totalité
Rue Edouard Vaillant	du n°1 au n°15 côté impair du n°0 au n°28 côté pair
Rue Eugène Pottier	Totalité
Rue Eugène Varlin	Totalité
Rue Paul Lafargue	Totalité
Rue Pierre Renaudel	Totalité
BUREAU DE VOTE N°9	
Lieu de vote : ECOLE LEONARD DE VINCI	
Place Léonard de Vinci	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée Bréguet	Totalité
Allée Clément Ader	Totalité
Allée des Frères Wright	Totalité
Rue Pilâtre de Rozier	Totalité
Allée Gabriel Voisin	Totalité
Allée Icare	Totalité
Avenue Francis de Pressensé	du n°13 à la fin
Avenue Léonard de Vinci	Totalité
Avenue Paul de Rutté	du n°1 au n°2 quinter
Route de Saint-Leu	Totalité
Route du Plessis Piquet	Totalité
Rue Benoît Malon	Totalité
Rue Edouard Vaillant	du n°17 à la fin côté impair du n°30 à la fin côté pair

Rue Emile Durkheim	Totalité	
Rue Robert Hertz	Totalité	
Square Bassompierre	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°10 Lieu de vote : ECOLE JEAN JAURES – Salle polyvalente 21 Chemin du Loup Pendu		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée du Guézon	Totalité	
Allée Marie-Louise	Totalité	
Avenue de Bel Air	Totalité	
Avenue de la Division Leclerc	du n°416 à la fin côté pair	
Avenue de Malabry	Totalité	
Avenue des Quatre Fusillés	Totalité	
Avenue du Bois	Totalité	
Avenue Séverine	Totalité	
Chemin des Martyrs de la Résistance	Totalité	
Impasse Clos du Merisier	Totalité	
Impasse Pierre Dupont	Totalité	
Rond point du Petit Clamart	Totalité	
Route de Bièvres	Totalité	
Route de la Sygrie	Totalité	
Route de Verrières	Totalité côté impair	
Rue du Lieutenant Fernand Colin	Totalité	
SUITE BUREAU N° 10		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue du Loup Pendu	Totalité	
Rue Henri de Latouche	du n°27 à la fin côté impair	du n°22 à la fin côté pair
Rue Nicolas Appert	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°11 Lieu de vote : ECOLE JEAN JAURES - Réfectoire 21, chemin du .Loup Pendu		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée André Louis	Totalité	
Allée Angélique	Totalité	
Allée de Verrières	Totalité	
Allée des Fiches	Totalité	
Allée des Romantiques	Totalité	
Allée du Bocage	Totalité	
Allée Fallot	Totalité	
Allée Forestière	Totalité	
Allée Jeanne	Totalité	
Allée Marguerite	Totalité	
Avenue de Bellevue	Totalité	
Avenue des Tilleuls	Totalité	
Avenue Jean Jaurès	Du n°349 à la fin côté impair	Du n°180 à la fin côté pair
Avenue Maximilien Robespierre	Totalité	
Chemin de l'Orme Mort	Totalité	
Chemin de la Vallée aux Loups	Totalité	
Chemin de la Vallée d'Aunay	Totalité	
Rue Eugène Sue	Totalité	
Rue Henri de Latouche	Du n°1 au n°25 côté impair	Du n°0 au n°20 côté pair
Rue Jules Barbier	Totalité	
Rue Sintès	Totalité	

Voie de l'Orme Mort	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°12 Lieu de vote : ECOLE JULES VERNE Place de l'Enfance		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Georges Brassens	Totalité	
Allée Jacques Brel	Totalité	
Rue Paul Cézanne	Totalité	
Place Jean-Baptiste Corot	Totalité	
Rue Paul Gauguin	Totalité	
Mail des Houssières	Du n°25 au n°999 côté impair	Du n°20 au n°998 côté pair
Rue René Louis Lafforgue	Totalité	
Avenue de la Division Leclerc	Du n°224 au n°414 côté pair	
Rue Claude Monet	Totalité	
Villa Yves Montand	Totalité	
Allée Edith Piaf	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°13 Lieu de vote : ECOLE JULES VERNE Place de l'Enfance		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Michel Berger	Totalité	
Rue de Châteaubriand	Totalité	
Allée Jean Cocteau	Totalité	
Mail des Houssières	Du n°1 au n°23 côté impair	Du n°0 au n°18 côté pair
Avenue Jean Jaurès	Du n°147 au n°347 côté impair	Du n°142 au n°178 côté pair
Allée Juliette Récamier	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°14		
Lieu de vote : ECOLE JULES VERNE		
Place de l'Enfance		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Géo André	Totalité	
Rue d'Aulnay	Du n°133 au n°145 côté impair	
Allée Jean Bouin	Totalité	
Allée Paul Eluard	Totalité	
Avenue Jean Jaurès	Du n°119 au n°145 côté impair	Du n°118 au n°140 côté pair
Allée Yves du Manoir	Totalité	
Allée Jules Noël	Totalité	
Chemin du Potager	Totalité	
Avenue Roger Salengro	Du n°52 à la fin côté pair	
Rue Eugène Sinet	Du n°1 à la fin côté impair	
Allée Georges Vallerey	Totalité	
Rue de Verdun	Totalité	
Rue Jules Verne	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°15		
Lieu de vote : COLLEGE PIERRE BROSSOLETTE		
57 rue Jean Longuet		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée de l'Horizon	Totalité	
Avenue des Quatre Chemins	Du n°0 au n°40 côté pair	
Avenue Roger Salengro	Du n°0 au n°50 côté pair	
Rue Anatole France	Du n°25 à la fin côté impair	Du n°28 à la fin côté pair
Rue Camille Pelletan	Du n°1 au n°29 côté impair	Du n°0 au n°24 côté pair
Rue d'Aulnay	Du n°147 à la fin côté impair	Du n°142 au n°166 côté pair
Rue du Professeur Einstein	Totalité	
Rue du Professeur Fleming	Totalité	
Rue du Professeur Leroux	Totalité	
Rue Eugène Sinet	Du n°0 à la fin côté pair	
Rue Pasteur	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°16		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE LES MOUILLEBOEUFs		
4-12 rue Gustave Robin		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Amélie	Totalité	
Allée des Aulnes	Totalité	
Avenue de la Fontaine	Totalité	
Allée des Marronniers	Totalité	
Allée des Mouilleboeufs	Totalité	
Avenue de Robinson	Totalité	
Avenue du Plessis	Totalité	
Résidence Demeures du Plessis	Totalité	
Rue Anatole France	Du n°1 au n°23 côté impair	Du n°0 au n°26 côté pair
Rue Camille Pelletan	Du n°31 à la fin côté impair	Du n°26 à la fin côté pair
Rue des Gallardons	Totalité	
Rue Gustave Robin	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°17		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE PIERRE BROSSOLETTE		
63 rue Jean Longuet		

Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Jean Jaurès	du n°1 au n°37 côté impair	du n°0 au n°42 côté pair
Avenue Roger Salengro	du n°51 au n°95 côté impair	
Résidence du domaine de Seignelay	Totalité	
Rue Jean Longuet	Totalité	
Sentier des torques	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°18		
Lieu de vote : CENTRE DE LOISIRS SUZANNE BUISSON		
Rue Saint Exupéry		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Esnault Pelterie	Totalité	
Allée Guisepepe Verdi	Totalité	
Allée Jean Mermoz	Totalité	
Allée Louis Blériot	Totalité	
Allée Maryse Bastié	Totalité	
Allée Santos Dumont	Totalité	
Avenue de la Division Leclerc	Du n°305 à la fin côté impair	
Avenue des Frères Montgolfier	Totalité	
Avenue Francis de Pressensé	Du n°0 au n°12 quinter	
Avenue Saint-Exupéry	Totalité	
Place Cyrano de Bergerac	Totalité	
Résidence Verdi	Totalité	
Square Henri Sellier	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°19		
Lieu de vote : ECOLE PIERRE MENDES FRANCE		
37 rue des Vallées		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Chemin de Chatenay	Totalité	
Rue du Petit Chatenay	Totalité	
Rue Léon Martine	Du n° 21 à la fin côté impair	Du n° 20 à la fin côté pair
Rue de Saclay	Totalité	
Avenue de la Division Leclerc	Du n° 1 au n° 95 côté impair	Du n° 2 au n° 52 côté pair
BUREAU DE VOTE N°20		
Lieu de vote : ECOLE JULES VERNE		
Place de l'Enfance		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Chemin de la Justice	Totalité	
Allée Toulouse Lautrec	Totalité	
Allée Henri Matisse	Totalité	
Rue Auguste Renoir	Totalité	
Allée Maurice Utrillo	Totalité	



Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023 ~~306~~ en date du ~~23~~ novembre 2023 instituant les bureaux de vote de la commune de Clamart et abrogeant l'arrêté préfectoral n°2023-145 du 1^{er} août 2023

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet des Hauts-de-Seine – M. HOTTIAUX (Laurent) ;

Vu l'instruction du ministère de l'intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023-145 du 1 août 2023 instituant les bureaux de vote dans la commune de Clamart,

Vu le courriel en date du 14 novembre 2023 par lequel le maire de Clamart sollicite la modification des bureaux de vote de sa commune,

Considérant qu'il y a lieu d'établir la répartition des bureaux de vote sur la commune de Clamart ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : les électeurs de la commune de Suresnes sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : les Français établis hors de France, les militaires, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

ARTICLE 3 : le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureaux centralisateurs
Présidentielles, européennes, législatives (12 ^{ème} circonscription), régionales, départementales (canton n° 8 : Clamart), municipales et référendums	Bureau n° 1 Salle des Fêtes Hunebelle Place Jules Hunebelle

ARTICLE 4 : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1er janvier 2024.
Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 5 : le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Suresnes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département des Hauts-de-Seine.

Le Préfet
Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire Général



Pascal GAUCI

CLAMART – LISTE DES BUREAUX DE VOTE

ANNEXE à l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023 - ~~306~~ en date du ~~23~~ novembre 2023 instituant les bureaux de vote de la commune de Clamart et abrogeant l'arrêté préfectoral n°2023-145 du 1^{er} août 2023
– 12^{ème} circonscription

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	SALLE DES FÊTES HUNEBELLE	Place Jules Hunebelle	N° 8 - Clamart
2	SALLE DES FÊTES HUNEBELLE	Place Jules Hunebelle	N° 8 - Clamart
3	SALLE DES FÊTES HUNEBELLE	Place Jules Hunebelle	N° 8 - Clamart
4	ECOLE MATERNELLE GATHELOT	7 rue Gathelot	N° 8 - Clamart
5	GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET	11 Mail des Hauts Jardins	N° 8 - Clamart
6	GYMNASE DES CLOSAUX	24 rue des Closiaux	N° 8 - Clamart
7	GYMNASE DES CLOSAUX	24 rue des Closiaux	N° 8 - Clamart
8	GYMNASE DES CLOSAUX	24 rue des Closiaux	N° 8 - Clamart
9	GYMNASE DES CLOSAUX	24 rue des Closiaux	N° 8 - Clamart
10	ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY	6 rue Jules Ferry	N° 8 - Clamart
11	ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY	6 rue Jules Ferry	N° 8 - Clamart
12	ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY	6 rue Jules Ferry	N° 8 - Clamart
13	ECOLE MATERNELLE JULES FERRY	154 avenue Jean Jaurès	N° 8 - Clamart
14	CENTRE SOCIO CULTUREL DE LA FOURCHE	216 avenue Jean Jaurès	N° 8 - Clamart
15	GYMNASE CONDORCET	52 rue Condorcet	N° 8 - Clamart
16	ECOLE PRIMAIRE DU MOULIN DE PIERRE	Petit Sentier des Rochers	N° 8 - Clamart
17	ECOLE PRIMAIRE DES ROCHERS	11-13 rue des Rochers	N° 8 - Clamart
18	ECOLE PRIMAIRE DES ROCHERS	43 rue d'Estienne d' Orves	N° 8 - Clamart

CLAMART – LISTE DES BUREAUX DE VOTE

19	ECOLE MATERNELLE DES ROCHERS	125 rue Pierre Brossolette	N° 8 - Clamart
20	ECOLE MATERNELLE FLEURY	97 rue de Fleury	N° 8 - Clamart
21	ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL	16 rue du Parc	N° 8 - Clamart
22	ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL	16 rue du Parc	N° 8 - Clamart
23	MAISON DE QUARTIER JARDIN PARISIEN	20 rue du Parc	N° 8 - Clamart
24	COLLEGE PETITS PONTS	7 rue de Vendée	N° 8 - Clamart
25	COLLEGE PETITS PONTS	7 rue de Vendée	N° 8 - Clamart
26	ECOLE ELEMENTAIRE LEOPOLD SEDAR SENGHOR	9 rue de Bretagne	N° 8 - Clamart
27	ECOLE ELEMENTAIRE LEOPOLD SEDAR SENGHOR	9 rue de Bretagne	N° 8 - Clamart
28	CENTRE SOCIO CULTUREL DU PAVE BLANC	44 route du Pavé Blanc	N° 8 - Clamart
29	CENTRE SOCIO-CULTUREL DU PAVE BLANC	44 route du Pavé Blanc	N° 8 - Clamart
30	COMPLEXE SPORTIF MARIA BRIGNOLE DE GALLIERA	Allée du Gymnase	N° 8 - Clamart
31	COMPLEXE SPORTIF MARIA BRIGNOLE DE GALLIERA	Allée du Gymnase	N° 8 - Clamart
32	COMPLEXE SPORTIF MARIA BRIGNOLE DE GALLIERA	Allée du Gymnase	N° 8 - Clamart
33	COMPLEXE SPORTIF MARIA BRIGNOLE DE GALLIERA	Allée du Gymnase	N° 8 - Clamart
34	MAISON DES SPORTS	Place Hunebelle	N° 8 - Clamart
35	GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET	11 Mail des Hauts Jardins	N° 8 - Clamart
36	GROUPE SCOLAIRE PANORAMA	2 bis Allée Louise Bourgeois	N° 8 - Clamart
37	GROUPE SCOLAIRE PLAINE SUD	4 Allée de l'école du canal	N° 8 - Clamart
38	ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL	16 rue du Parc	N° 8 - Clamart

BUREAU DE VOTE N° 1		
Lieu de vote : SALLE DES FÊTES HUNEBELLE		
Place Jules Hunebelle		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée de Meudon	totalité	
Avenue Jean Jaurès	du n°1 au n°15 (n° impairs)	
Cité d'Agry	totalité	
Cité Leisnier	totalité	
Impasse de l'Allée de Meudon	totalité	
Place de la Source	totalité	
Place du Garde	totalité	
Place Marquis	totalité	
Place Maurice Gunsbourg	totalité	
Rue du Président Roosevelt	du n°2 au n°46	
Rue du Trosy	du n°22 au n°42 (n° pairs)	du n°25 au n°53 (n° impairs)
Rue Henry	totalité	
Rue Hévin	totalité	
Rue Jean-Baptiste Bouziat	totalité	
Rue Jeanne	totalité	
Rue Paul Vaillant Couturier	du n°31 au n°85 (n° impairs)	
Rue Saint-Pierre	totalité	
BUREAU DE VOTE N° 2		
Lieu de vote : SALLE DES FÊTES HUNEBELLE		
Place Jules Hunebelle		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue René Samuel	totalité	
Place de l'Eglise	totalité	
Place Ferrari	totalité	
Rue de l'Eglise	totalité	
Rue des Ruisseaux	totalité	
Rue du Centre	totalité	
Rue du Guet	totalité	
Rue du Plessis Piquet	totalité	
Rue du Trosy	du n°1 au n°23 (n° impairs)	du n°2 au n°20 (n° pairs)
Rue Gathelot	totalité	
Villa Cour Creuse	totalité	
BUREAU DE VOTE N° 3		
Lieu de vote : SALLE DES FÊTES HUNEBELLE		
Place Jules Hunebelle		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée du Pressoir	totalité	
Avenue Jean Jaurès	du n°2 au n°34 (n° pairs)	
Rue Chef de Ville	totalité	
Rue de la Fontaine	totalité	
Rue Paul Vaillant Couturier	du n°1 au n°21 (n° impairs)	
Rue Pierre et Marie Curie	totalité	
Rue Pierre Franquet	totalité	
BUREAU DE VOTE N° 4		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE GATHELOT		
7 rue Gathelot		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Beauséjour	Totalité	
Avenue du Bois Tardieu	du n°1 au n°31 (n° impairs)	
Avenue du Printemps	Totalité	
Avenue Jean-Baptiste Clément	du n°27 au n°99 (n° impairs)	du n°38 au n°106 (n° pairs)
Cité des Jardins	Totalité	
Impasse Colombe	Totalité	
Impasse du Hameau	Totalité	
Impasse du Plateau	Totalité	
Rue Céline	Totalité	
Rue de Bièvres	du n°1 au n°75 (n° impairs)	
Rue de la Division Leclerc	Totalité	
Rue de l'Hermitage	Totalité	

SUITE BUREAU N° 4			
Nom de la rue		N° dans la rue	
Rue du Château		Totalité	
Rue du Montoir		Totalité	
Rue Louise Possoz		Totalité	
Villa de Chevreuse		Totalité	
BUREAU DE VOTE N° 5			
Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET			
11 mail des Hauts Jardins			
Nom de la rue		N° dans la rue	
Allée Lucille Legrand		totalité	
Impasse de la Tranquilité		totalité	
Impasse Sans Souci		totalité	
Passage Franck		totalité	
Rue Bonnelais		du n°27 au n°67 (n° impairs)	du n°28 au n°66 (n° pairs)
Rue de Fontenay		du n°170 au n°174 (n° pairs)	
Rue des Etangs		du n°11 au n°93 (n° impairs)	
Rue du Fort		du n°10 au n°62 (n° pairs)	
Rue du Panorama		totalité	
Rue Louise Filleaux Tiger		totalité	
Rue Paul Pade		totalité	
Sentier de Fontenay		totalité	
Square de Fontenay		totalité	
Villa des Roses		totalité	
Villa Sans Souci		totalité	
BUREAU DE VOTE N°6			
Lieu de vote : GYMNASE DES CLOSLIAUX			
24 rue des Closiaux			
Nom de la rue		N° dans la rue	
Allée des Noisetiers		totalité	
Impasse Bellevue		totalité	
Impasse des Galvents		totalité	
Rue Bonnelais		du n°1 au n°25 (n° impairs)	du n°2 au n°26 (n° pairs)
Rue de Chatillon		totalité	
Rue de la Noise		totalité	
Rue de Savoie		totalité	
Rue des Galvents		totalité	
Rue Pierre Corby		du n°15 au n°999 (n° impairs)	du n°20 au n°998 (n° pairs)
Sentier de la Savoie		totalité	
BUREAU DE VOTE N°7			
Lieu de vote : GYMNASE DES CLOSLIAUX			
24 rue des Closiaux			
Nom de la rue		N° dans la rue	
Avenue Jean Jaurès		du n°17 au n°55 (n° impairs)	du n°36 au n°62Q (n° pairs)
Avenue Victor Hugo		du n°1 au n°37 (n° impairs)	du n°2 au n°30 (n° pairs)
Rue Chamberet		Totalité	
Rue de Dormelle		Totalité	
Rue de la Maison Blanche		Totalité	
Rue de l'Ile Bouchard		Totalité	
Rue d'Estienne d'Orves		du n°1 au n°5 (n° impairs)	
Rue du Trosy		du n°44 au n°66 (n° pairs)	
Rue Gabriel Péri		Totalité	
Rue Georges Huguet		Totalité	
Rue Louis Dupont		du n°1 au n°23 (n° impairs)	
Rue Martin		Totalité	
Rue Paul Vaillant Couturier		du n°23 au n°29 (n° impairs)	du n°2 au n°26 (n° pairs)
Sentier Vide-Gousset		Totalité	

BUREAU DE VOTE N°8		
Lieu de vote : GYMNASE DES CLOSLIAUX		
24 rue des Closiaux		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Jean Jaurès	du n°57 au n°97 (n° impairs)	du n°64 au n°112 (n° pairs)
Avenue Victor Hugo	du n°39 au n°99 (n° impairs)	du n° 32 au n° 70 (n° pairs)
Rue Denis Gogue	du n°2 au n°54 (n° pairs)	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°2 au n°12 (n° pairs)	
Rue Pierre Louvrier	du n°2 au n°12 (n° pairs)	
Sentier de la Belle Image	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°9		
Lieu de vote : GYMNASE DES CLOSLIAUX		
24 rue des Closiaux		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Pierre Louvrier	Totalité	
Avenue Marguerite Renaudin	du n°1 au n°67 (n° impairs)	du n°2 au n°78 (n° pairs)
Avenue Victor Hugo	du n°72 au n°88 (n° pairs)	
Impasse des Groux	Totalité	
Impasse des Vignes	Totalité	
Rue de la Voie Verte	Totalité	
Rue Denis Abraham	Totalité	
Rue des Closiaux	du n°1 au n°37 (n° impairs)	du n°2 au n°38 (n° pairs)
Rue des Groux	Totalité	
Rue des Roissys	du n°1 au n°61 (n° impairs)	
Rue des Travers-Loups	Totalité	
Rue des Vignes	du n°1 au n°39 (n° impairs)	du n°2 au n°38 (n° pairs)
Rue Louis Dupont	du n°2 au n°22 (n° pairs)	
Rue Louis Guespin	Totalité	
Rue Marie Doffe	du n°2 au n°16 (n° pairs)	
Rue Martial Grandchamp	Totalité	
Rue Pierre Louvrier	du n°14 au n°56 (n° pairs)	
BUREAU DE VOTE N°10		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY		
6 rue Jules Ferry		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Baudry	Totalité	
Allée Blanche	Totalité	
Allée des Groseilliers	Totalité	
Allée des Pommiers	Totalité	
Allée du Filon	Totalité	
Allée Louise	Totalité	
Allée Nouvelle	Totalité	
Allée Victor Hugo	Totalité	
Avenue Marguerite Renaudin	du n°69 au n°129 (n° impairs)	du n°80 au n°146 (n° pairs)
Avenue Victor Hugo	du n°90 au n°174 (n° pairs)	
Impasse Gaston	Totalité	
Rue Adèle	Totalité	
Rue des Closiaux	du n°39 au n°111 (n° impairs)	du n°40 au n°120 (n° pairs)
Rue des Petits Pois	Totalité	
Rue des Roissys	du n°63 au n°117 (n° impairs)	du n°84 au n°86 (n° pairs)
Rue des Vignes	du n°41 au n°93 (n° impairs)	du n°40 au n°82 (n° pairs)
Rue Henriette	Totalité	
Rue Louis Georges	Totalité	
Rue Marcel Doret	Totalité	
Rue Marie Doffe	du n°1 au n°27 (n° impairs)	
Rue Pierre Louvrier	du n°15 au n°55 (n° impairs)	
Rue Roger	Totalité	
Sentier des Petits Pois	Totalité	
Villa André	Totalité	
Villa des Closiaux	Totalité	
Villa Ginette	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°11		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY		
6 rue Jules Ferry		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Beausoleil	Totalité	
Allée Bel Air	Totalité	
Allée Bouillet	Totalité	
Allée Bréant	Totalité	
Allée de l'Avenir	Totalité	
Allée des Framboisiers	Totalité	
Allée des Gamets	Totalité	
Allée des Garrements	Totalité	
Allée des Jardins	Totalité	
Allée des Rosiers	Totalité	
Allée du Coteau	Totalité	
Allée Pierre Loti	Totalité	
Avenue Marguerite Renaudin	du n°131 au n°199 (n° impairs)	du n°148 au n°220 (n° pairs)
Cité des Cerisiers	Totalité	
Impasse Drouet Peupion	Totalité	
Rue des Garrements	Totalité	
Rue des Roissys	du n°119 au n°201 (n° impairs)	du n°110 au n°200 (n° pairs)
Rue Drouet Peupion	Totalité	
Rue François Etienne	Totalité	
Rue Hébert	du n°53 au n°69 (n° impairs)	du n°52 au n°64 (n° pairs)
Rue Lazare Carnot	du n°23 au n°111 (n° impairs)	du n°20 au n°90 (n° pairs)
Rue Paul Eluard	Totalité	
Sentier du Fond des Roissys	Totalité	
Villa du Coteau	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°12		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY		
6 rue Jules Ferry		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Jean Jaurès	du n°114 au n°172 (n° pairs)	
Avenue Victor Hugo	du n°101 au n°173 (n° impairs)	
Rue des Leux	Totalité	
Rue Jules Ferry	Totalité	
Rue Lazare Carnot	du n°2 au n°18 (n° pairs)	
Rue Paul Bert	Totalité	
Rue Pierre Louvrier	du n°1 au n°13 (n° impairs)	
BUREAU DE VOTE N°13		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JULES FERRY - 154 avenue Jean Jaurès		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Antoine Grossin	Totalité	
Avenue Victor Hugo	du n°175 au n°235 (n° impairs)	du n°176 au n°248 (n° pairs)
Boulevard des Frères Vigouroux	Totalité	
Cité Victor Hugo	Totalité	
Côteau des Vignes	Totalité	
Impasse de Vanves	Totalité	
Rue Hébert	du n°15 au n°51 (n° impairs)	du n°18 au n°50 (n° pairs)
Rue Lazare Carnot	du n°1 au n°21 (n° impairs)	
Rue Parmentier	Totalité	
Villa de la Gare	Totalité	
Villa Elise	Totalité	
Villa Jeanne d'Arc	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°14		
Lieu de vote : CENTRE SOCIO CULTUREL DE LA FOURCHE – 216 avenue Jean Jaurès		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de la Paix	Totalité	
Avenue du Docteur Calmette	Totalité	
Avenue Jean Jaurès	n°175 au n°263 (n° impairs)	du n°174 au n°230 (n° pairs)
Esplanade Nadar	Totalité	
Place de la Gare	Totalité	

CLAMART – Composition des bureaux de vote

Promenade Joseph Monier	Totalité	
Rue de Vanves	Totalité	
SUITE BUREAU N° 14		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue du Clos Montholon	Totalité	
Rue Hébert	du n°1 au n°13 (n° impairs)	du n°2 au n°16 (n° pairs)
Rue Pierre Baudry	Totalité	
Villa Jeanne	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°15 Lieu de vote : GYMNASE CONDORCET 52 rue Condorcet		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Brissard	Totalité	
Rue Brissard	Totalité	
Rue Cécile Dinant	Totalité	
Rue Condorcet	du n°53 au n°107 (n° impairs)	du n°2 au n°88 (n° pairs)
Rue de Fleury	du n°1 au n°81Q (n° impairs)	du n°2 au n°36 (n° pairs)
Rue de Liège	Totalité	
Rue des Tricots	Totalité	
Rue du Chemin Vert	Totalité	
Rue Ferdinand Buisson	Totalité	
Rue Gambetta	Totalité	
Rue Pascal	Totalité	
Villa Désiré Filleaud	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°16 Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE DU MOULIN DE PIERRE Petit sentier des Rochers		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Balanche	Totalité	
Allée Condorcet	Totalité	
Avenue Jean Jaurès	du n°99 au n°173 (n° impairs)	
Passage Dorliat	Totalité	
Rue Alexandre Barbaroux	Totalité	
Rue Condorcet	du n°1 au n°51 (n° impairs)	
Rue Denis Gogue	du n°56 au n°98 (n° pairs)	
Rue des Volontaires	Totalité	
Rue du Moulin de Pierre	du n°31 au n°89 (n° impairs)	du n°68 au n°74 (n° pairs)
Rue Emmanuel Sarty	du n°47 au n°79 (n° impairs)	du n°40 au n°80 (n° pairs)
Rue Perthuis	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°17 Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE DES ROCHERS 11-13 rue des Rochers		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Denis Gogue	du n°1 au n°91 (n° impairs)	
Rue des Rochers	Totalité	
Rue des Sablons	du n°2 au n°58 (n° pairs)	
Rue des Truilles	Totalité	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°7 au n°119 (n° impairs)	du n°14 au n°110 (n° pairs)
Rue du Moulin de Pierre	du n°1 au n°29 (n° impairs)	du n°2 au n°66 (n° pairs)
Rue Emmanuel Sarty	du n°1 au n°45 (n° impairs)	du n°2 au n°38 (n° pairs)
Rue Henri Golaudin	du n°1 au n°15 (n° impairs)	du n°2 au n°12 (n° pairs)
Rue Lacombe	du n°1 au n°29 (n° impairs)	
Rue Pierre Brossolette	Totalité	
Sentier des Hauts Montrous	Totalité	
Sentier des Rochers	Totalité	
Villa de l'Union	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°18 Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE DES ROCHERS 43 rue d'Estienne d'Orves		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée de Sèvres	Totalité	
Allée des Téléphones	Totalité	
Allée Louis Moignard	Totalité	

Allée Oellers	Totalité	
Avenue Adolphe Schneider	du n°1 au n°25 (n° impairs)	du n°2 au n°18 (n° pairs)
SUITE BUREAU N°18		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Henri Barbusse	du n°1 au n°69 (n° impairs)	du n°2 au n°46 (n° pairs)
Cité de la Pépinière	Totalité	
Impasse de la Vallée	Totalité	
Passage de la Vallée	Totalité	
Rue des Sablons	du n°1 au n°59 (n° impairs)	
Rue du Trosy	du n°55 au n°77 (n° impairs)	
Rue Fournier	Totalité	
Rue Frédéric Mistral	Totalité	
Rue Henri Golaudin	du n°17 au n°51 (n° impairs)	du n°14 au n°48 (n° pairs)
Rue Jean Georget	Totalité	
Rue Lacombe	du n°2 au n°44 (n° pairs)	
Rue Lily	Totalité	
Rue Marguerite	Totalité	
Rue Paul Vaillant Couturier	du n°28 au n°72 (n° pairs)	
Rue du Président Roosevelt	du n°1 au n°45 (n° impairs)	
Villa d'Estienne d'Orves	Totalité	
Villa Louis Grossin	Totalité	
Villa Pavillon	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°19		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE DES ROCHERS		
125 rue Pierre Brossolette		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée du Clos Fleury	Totalité	
Allée Isabelle	Totalité	
Avenue Adolphe Schneider	du n°27 au n°83	du n°20 au n°83
Fontaine Sainte-Marie	Totalité	
Rue Alfred	Totalité	
Rue Brignole Galliera	Totalité	
Rue Constant Pape	Totalité	
Rue de Fleury	du n°127 au n°205 (n° impairs)	
Rue de la Platrière	Totalité	
Rue de la Roue	Totalité	
Rue de la Vallée du Bois	Totalité	
Rue des Châtaigniers	Totalité	
Rue des Fougères	Totalité	
Rue du Cèdre	Totalité	
Rue Edouard	Totalité	
Rue Emilienne	Totalité	
Villa Schneider	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°20		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE FLEURY		
97 rue de Fleury		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Charles Louis	Totalité	
Allée de Bellevue	Totalité	
Allée de la Vallée	Totalité	
Allée de l'Ile	Totalité	
Allée des Matrets	Totalité	
Allée des Quatre Chemins	Totalité	
Allée des Villas	Totalité	
Allée Gambrinus	Totalité	
Allée Yvonne	Totalité	
Avenue Henri Barbusse	du n°71 au n°139 (n° impairs)	du n°48 au n°204 (n° pairs)
Passage Fleury	Totalité	
Rue Antoine Courbarien	Totalité	
Rue Arsène Georges	Totalité	
Rue d'Arménie	Totalité	
Rue de Fleury	du n°83 au n°125 (n° impairs)	du n°38 au n°116 (n° pairs)

CLAMART – Composition des bureaux de vote

Rue de Percy	Totalité	
Rue de Verdun	Totalité	
Rue des Chaillots	Totalité	
SUITE BUREAU N°20		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue des Monts	Totalité	
Rue des Vezous	Totalité	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°121 au n°175 (n° impairs)	du n°112 au n°154 (n° pairs)
Rue du Général Négrier	Totalité	
Rue du Lieutenant Raoul Batany	Totalité	
Rue du Pont d'Amour	Totalité	
Rue Georges Leblanc	Totalité	
Rue Jacques Delille	Totalité	
Sentier des Loges	Totalité	
Sentier des Montquartiers	Totalité	
Sentier des Montrous	Totalité	
Sentier des Plains	Totalité	
Sentier des Pucelles	Totalité	
Sentier des Vezous	Totalité	
Sentier du Chemin de Fer Sud	Totalité	
Vieux chemin de Fleury	Totalité	
Villa des Cerisiers	Totalité	
Villa des Monts	Totalité	
Villa des Vallées	Totalité	
Villa Fleury	Totalité	
Villa Percy	Totalité	
Villa Perthuis	Totalité	
Allée Zareh Mutafian	Totalité	
Allée des Abricotiers	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°21		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL		
16 rue du Parc		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée de Chevreuse	Totalité	
Allée Marie-Thérèse	Totalité	
Avenue du Général de Gaulle	du n°237 au n°339 (n° impairs)	du n°256 au n°338 (n° pairs)
Boulevard du Moulin de la Tour	Du n°2 au n°200 (n° pairs)	
Carrefour du 8 Mai 1945	Totalité	
Impasse de la Tour	Totalité	
Impasse des Carnets	Totalité	
Impasse du Midi	Totalité	
Route de la Porte de Châtillon	Totalité	
Rue Albert Neveu	Totalité	
Rue Anatole France	Totalité	
Rue Antoine Chanut	Totalité	
Rue de la Cavée	Totalité	
Rue des Carnets	Totalité	
Rue des Feuillants	Totalité	
Rue du Champ Faucillon	Totalité	
Rue du Midi	Totalité	
Rue du Soleil Levant	Totalité	
Rue Gabrielle	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°22		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL		
16 rue du Parc		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue du Bois Tardieu	du n°2 au n°32 (n° pairs)	
Avenue du Progrès	Totalité	
Avenue Jean-Baptiste Clément	du n°101 au n°171 (n° impairs)	du n°108 au n°158 (n° pairs)
Rue de la Porte de Trivaux	du n°1 au n°167 (n° impairs)	du n°2 au n°108 (n° pairs)
Rue des Pommiers	Totalité	
Rue des Sorbiers	Totalité	

Rue du Docteur Roux	Totalité
Rue Pierre Bogaert	Totalité

BUREAU DE VOTE N°23	
Lieu de vote : MAISON DE QUARTIER JARDIN PARISIEN	
20 rue du Parc	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Claude Trebignaud	Totalité
Avenue des Acacias	Totalité
Avenue des Marronniers	Totalité
Avenue des Platanes	Totalité
Passage Planchais	Totalité
Rue Crouy	Totalité
Rue des Aubépines	Totalité
Rue des Charmettes	Totalité
Rue des Coquelicots	Totalité
Rue des Epis d'Or	Totalité
Rue du Parc	Totalité
Rue Kermen	Totalité
Rue Léon Cambillard	Totalité
Rue Monplaisir	Totalité
BUREAU DE VOTE N°24	
Lieu de vote : COLLEGE PETITS PONTS	
7 rue de Vendée	
Nom de la rue	N° dans la rue
Chemin des Petits Ponts	Totalité
Rue Andras Beck	Totalité
Rue de Champagne	du n°1 au n°17 (n° impairs) du n°2 au n°18 (n° pairs)
Rue de la Porte de Trivaux	du n°169 au n°183 (n° impairs)
Rue de Provence	Totalité
Rue de Vendée	Totalité
Rue Jeanne Hachette	Totalité
BUREAU DE VOTE N°25	
Lieu de vote : COLLEGE PETITS PONTS / 7 rue de Vendée	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée de Corse	Totalité
Allée de la Chapelle	Totalité
Allée du Berry	Totalité
Allée du Dauphiné	Totalité
Rue de Champagne	du n°19 au n°121 (n° impairs) du n°20 au n°98 (n° pairs)
Rue de Gascogne	Totalité
Rue de Normandie	du n°1 au n°27 (n° impairs) du n°2 au n°34 (n° pairs)
Rue de Picardie	Totalité
Rue de Versailles	Totalité
Voie d'Igny	Totalité
BUREAU DE VOTE N°26	
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE LEOPOLD SEDAR SENGHOR – 9 rue de Bretagne	
Nom de la rue	N° dans la rue
Rue d'Alsace	Totalité
Rue de l'Île de France	du n°1 au n°23 (n° impairs) du n°2 au n°4 (n° pairs)
Rue de Lorraine	Totalité
Rue de Normandie	du n°29 au n°61 du n°36 au n°52
Rue du Béarn	Totalité
Rue du Maine	Totalité
BUREAU DE VOTE N°27	
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE LEOPOLD SEDAR SENGHOR – 9 rue de Bretagne	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée de la Nouvelle Poste	Totalité
Allée du Nivernais	Totalité
Avenue du Général de Gaulle	du n°341 au n°383 (n° impairs) du n°340 au n°444 (n° pairs) du n°407 au n°445 (n° impairs)

CLAMART – Composition des bureaux de vote

Avenue Galilée	Totalité	
Avenue Newton	Totalité	
Avenue Réaumur	Totalité	
Impasse Collet Ferry	Totalité	
SUITE BUREAU N°27		
Rue d'Auvergne	Totalité	
Rue de Bourgogne	Totalité	
Rue de Bretagne	Totalité	
Rue de l'Île de France	du n°55 au n°79 (n° impairs)	du n°6 au n°32 (n° pairs)
Rue de Touraine	Totalité	
Villa des Entrepreneurs	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°28		
Lieu de vote : CENTRE SOCIO CULTUREL DU PAVE BLANC		
44 route du Pavé Blanc		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Route du Pavé Blanc	du n°1 au n°133 (n° impairs)	du n°2 au n°94 (n° pairs)
Rue Danton	Totalité	
Rue de la Plaine	Totalité	
Rue de la Porte de Trivaux	du n°185 au n°207 (n° impairs)	du n° 110 au n° 142 (n° pairs)
Rue Diderot	Totalité	
Rue du Capitaine Deullin	Totalité	
Rue Jean-Jacques Rousseau	Totalité	
Rue Marie Fichet	du n°1 au n°35 (n° impairs)	du n°2 au n°30 (n° pairs)
BUREAU DE VOTE N°29		
Lieu de vote : CENTRE SOCIO CULTUREL DU PAVE BLANC		
44 route du Pavé Blanc		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Stendhal	Totalité	
Route du Pavé Blanc	du n°135 à la fin (n° impairs)	
Rue Boileau	Totalité	
Rue Bossuet	Totalité	
Rue Corneille	Totalité	
Rue Racine	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°30		
Lieu de vote : COMPLEXE SPORTIF MARIA BRIGNOLE DE GALLIERA - Allée du Gymnase		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Bernard de Ventadour	Totalité	
Allée de Montesquieu	Totalité	
Allée de Toulouse Lautrec	Totalité	
Allée Jean-Auguste Ingres	Totalité	
Rue Antoine Bourdelle	Totalité	
Rue d'Artois	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°31		
Lieu de vote : COMPLEXE SPORTIF MARIA BRIGNOLE DE GALLIERA - Allée du Gymnase		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de la République	Totalité	
Avenue Denis Papin	Totalité	
Avenue du Général de Gaulle	du n°447 à la fin (n° impairs)	du n°446 à la fin (n° pairs)
Place d'Avionville	Totalité	
Rond-point du Général Leclerc	Totalité	
Rue Charles Debry	Totalité	
Rue de la Bourcillière	Totalité	
Rue de la Gaité	Totalité	
Rue de Plaisance	du n°1 au n°25Q (n° impairs)	du n°2 au n°34 (n° pairs)
Rue du Bois	Totalité	
Rue du Capitaine Tarron	Totalité	
Rue du Commandant Duval	Totalité	
Rue Edison	Totalité	
Rue Marconi	Totalité	
Rue Marie Fichet	du n°37 au n°83 (n° impairs)	du n°32 au n°76 (n° pairs)
Rue Nieuport	Totalité	
Rue Perreyon	Totalité	

CLAMART – Composition des bureaux de vote

Rue Voltaire	Totalité
--------------	----------

BUREAU DE VOTE N°32		
Lieu de vote : COMPLEXE SPORTIF MARIA BRIGNOLE DE GALLIERA - Allée du Gymnase		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Antoine Portal	Totalité	
Allée Clément Ader	Totalité	
Allée des Pyrénées	Totalité	
Allée du Commandant Duval	Totalité	
Allée Dewottine	Totalité	
Allée Gaston Dupouy	Totalité	
Allée la Pérouse	Totalité	
Allée Latécoère	Totalité	
Allée Pierre Benoît	Totalité	
Allée Pierre de Fermat	Totalité	
Rue des Flandres	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°33		
Lieu de vote : COMPLEXE SPORTIF MARIA BRIGNOLE DE GALLIERA - Allée du Gymnase		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de la Syrie	Totalité	
Avenue du Général Eisenhower	Totalité	
Avenue du Petit Clamart	Totalité	
Route de la Garenne	Totalité	
Rue de la Liberté	Totalité	
Rue de l'Espérance	Totalité	
Rue de Plaisance	du n°27 à la fin (n° impairs)	du n°36 à la fin (n° pairs)
Rue des Bergères	Totalité	
Rue des Bosquets	Totalité	
Rue des Charbonniers	Uniquement le 42	
Rue des Fleurs	Totalité	
Rue des Lilas	Totalité	
Rue des Plantes	Totalité	
Rue des Prés	Totalité	
Rue Marie Fichet	du n°85 au n°129 (n° impairs)	du n°78 au n°126 (n° pairs)
Rue Pasteur	Totalité	
Rue Paul Andrillon	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°34		
Lieu de vote : MAISON DES SPORTS - Place Hunebelle		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée du Grand Cèdre	totalité	
Place Jules Hunebelle	totalité	
Route du Vieux Cimetière	totalité	
Rue de Bièvres	du n°2 au n°90 (n° pairs)	
Rue de l'Est	totalité	
Rue de l'Ouest	totalité	
Rue de Meudon	totalité	
Rue du Nord	totalité	
Rue du Sud	totalité	
Rue Duffaut	totalité	
Rue Fauveau	totalité	
Rue Fillassier	totalité	
Rue Princesse	totalité	
Rue Taboise	totalité	
BUREAU DE VOTE N°35		
Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET 11 mail des Hauts Jardins		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Jean-Baptiste Clément	du n°1 au n°25bis (n° impairs)	du n°2 au n°36 (n° pairs)
Boulevard Saint-Jérôme	totalité	
Impasse des Hauts Jardins	totalité	
Mail des Hauts Jardins	totalité	
Rue Alphonse Daudet	totalité	
Rue de Fontenay	du n°1 au n°9 (n° impairs)	du n°2 au n°8 (n° pairs)

SUITE BUREAU N°35		
Rue François Desprez	totalité	
Rue Pierre Corby	du n°1 au n°13 (n° impairs)	du n°2 au n°18 (n° pairs)
Rue Saint-Christophe	totalité	
Rue Traversière	totalité	
Sentier Saint-Christophe	totalité	
Villa Bourgeois	totalité	
Villa Saint Christophe	totalité	
BUREAU DE VOTE N°36		
Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE PANORAMA		
2 bis Allée Louise Bourgeois		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Dora Maar	totalité	
Allée du Tour du Lac	totalité	
Allée Louise Bourgeois	totalité	
Allée Marina Tsvetaeva	totalité	
Allée Paulette Nardal	totalité	
Allée Sophie Taeuber Arp	totalité	
Avenue du Général de Gaulle	du n°1 au n°33 (n° impairs)	du n°2 au n°52 (n° pairs)
Boulevard du Moulin de la Tour	du n° 202 à la fin (n° pairs)	
Chemin de la Fosse Bazin	totalité	
Passage du Panorama	totalité	
Place du Panorama	totalité	
Rue Françoise Barre-Sinoussi	totalité	
Rue de la Fée Électricité	totalité	
BUREAU DE VOTE N°37		
Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE PLAINE SUD		
4 Allée de l'école du canal		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée de l'Ecole du Canal	totalité	
Allée du Canal	totalité	
Avenue du Général de Gaulle	du n° 385 au n° 405 (n° impairs)	
Cour du Sud	totalité	
Le Clos du Breuil	totalité	
Place du Marché du Canal	totalité	
Rue Serpis	totalité	
Allée Serpis	totalité	
Place Papillon	totalité	
Allée Rose	totalité	
Avenue Réaumur	totalité	
BUREAU DE VOTE N°38		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL		
16 rue du Parc		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue du Général de Gaulle	du n°35 au n°235 (n° impairs)	du n°54 au n°254 (n° pairs)

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>